

L'ARCHITECTURE SCOLAIRE PARTICIPATIVE EN MILIEU RURAL COMME OUTIL DE TRANSFORMATION SOCIALE VERS UNE SOCIÉTÉ D'ORGANISATIONS APPRENANTES

I - Problématique, questionnements, hypothèse de recherche

Comme nous avons tenté de le démontrer dans la première partie de ce travail, la nécessité de mobiliser la participation des usagers à la programmation architecturale scolaire émane de plusieurs facteurs contextuels. L'intérêt d'avoir recours à un *modus operandi* participatif pour la construction d'une école, se mesure à l'aune des bénéfices qu'il peut procurer en termes d'adéquation aux besoins de plus en plus différenciés, de confort, de partage ou de mutualisation, d'appropriation et de respect des espaces

L'évolution des connaissances pédagogiques, la reconnaissance de l'influence de l'espace dans les apprentissages et la diffusion d'une nouvelle conception de l'espace promulguée par la psychologie environnementale, permettant d'envisager l'espace, non plus, comme un cadre contraignant mais comme le produit des interactions sociales, reflétant l'expression d'un système social dynamique et en perpétuel mouvement, ont forgé la remise en cause de l'architecture scolaire traditionnelle et mis en évidence la nécessité d'introduire les usagers dans le processus programmatique.

De même la remise en question de la magistralité de l'enseignement par les pédagogues, qui a été ranimée par le déferlement numérique dans l'éducation, a, quelque peu, remis sur le devant de la scène les débats sur l'architecture scolaire avec en arrière-plan la révolution tant attendue des pratiques pédagogiques.

Enfin le processus de déconcentration et de décentralisation engagé par l'État a eu pour effet d'instituer la territorialisation des politiques publiques et de formaliser la problématisation de la question éducative à l'échelle du territoire ou pour être plus précis à l'échelle locale du quartier ou du village. Celle-ci jumelée à la métamorphose de la question scolaire qui extravertie l'école à de nouveaux rôles, a théoriquement suscité l'ouverture de l'école sur son environnement local. En effet les nouveaux principes qui régissent l'école du XXIème siècle considèrent que l'espace scolaire ne se limite plus à être uniquement un lieu d'apprentissage scolaire mais il doit aussi se prêter à des pratiques périscolaires et sociales formelles et informelles, qui en font un espace de vie et de socialisation, voire parfois un espace public à

part entière. Ainsi, outre les évolutions pédagogiques, l'ouverture de l'école sur son environnement, le partage et la mutualisation des espaces scolaires avec des acteurs étrangers à l'institution, affectent la nature de l'établissement scolaire et sa définition ; ce qui impose de chercher de nouvelles réponses architecturales :

« Celui-ci doit en effet désormais accueillir une grande variété de types d'apprentissage, sous la double impulsion du recentrement de la pédagogie sur l'apprenant et de la diversité des publics. Du point de vue architectural, cela signifie que l'on s'éloigne progressivement de l'école comme empilement de salles de classe closes pour aller vers des établissements à espaces décloisonnés et évolutifs (open plan schools) » afin de répondre à des besoins différents ». L'établissement scolaire s'étend au-delà du bâtiment et de l'enceinte de l'école pour investir les infrastructures appartenant à la collectivité. Ainsi, d'un côté la distinction entre environnements d'apprentissage et espaces scolaires témoigne de l'évolution qui place l'éducation au cœur de la communauté et de l'autre, le partage entre espaces scolaires et espaces publics n'est plus aussi net – Blyth montre l'interpénétration toujours plus grande des deux instances. »⁴⁵⁷

Ainsi l'architecture de l'école idéale du XXI^{ème} siècle s'apparente à des espaces flexibles, partagés, ouverts sur son environnement, connectés au monde, et utilisant des matériaux respectueux de l'écologie ; les rôles de l'école et les attentes des usagers s'étant diversifiés, les besoins en espaces aussi. C'est pour cela que la construction d'une école ne peut plus seulement se baser sur la dimension pédagogique, elle doit aussi prendre en considération la dimension sociale et locale. Ce qui, de fait, complexifie de manière significative le cahier des charges de la programmation architecturale d'une école.

La territorialisation des objectifs et des enjeux de l'architecture scolaire interroge non plus seulement la forme, l'esthétisme ou la valeur d'usage des constructions mais aussi la manière de procéder et en l'occurrence ce que Jodelle Zetlaoui-Leger appelle la démarche programmatique.

« L'École devient un projet négocié avec la « communauté » (parents, habitants, personnels de l'Éducation...) : pratiques éducatives, contenus des enseignements, offre de services intégrant

⁴⁵⁷ Mazalto M, Paltrinieri L, décembre 2013, Introduction : Espaces scolaires et projets éducatifs, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 64, p. 32.

*son environnement extérieur jusque dans la gestion de la structure (bâtiment scolaire). L'école devient aussi un équipement structurant, ouverte et fréquentée par tous, elle œuvre au développement et à l'attractivité de son territoire ou de son quartier d'implantation. »*⁴⁵⁸

C'est sur cette dernière caractéristique, « *l'École comme projet négocié avec la collectivité* », inscrite dans la politique de la ville et relayée par les recommandations du PEB de l'OCDE que nous orienterons notre questionnement dans la mesure où il fait l'objet de peu d'investigations alors qu'il représente un champ de recherche essentiel pour appréhender l'architecture scolaire du XXI^{ème} siècle.

Toutes les transformations sociales, fonctionnelles et représentatives de l'école auraient dû avoir une incidence notable sur sa forme architecturale en matière de flexibilité, de polyvalence et de partage des espaces mais aussi sur la manière de repenser son *modus operandi* dans la mesure où les nouveaux défis auxquels se confronte l'architecture scolaire contemporaine, nécessite d'introduire les usagers dans la programmation.

Mais le grand chamboulement dans l'organisation interne et externe de l'école, n'a toutefois pas eu lieu ; il n'y a ni eu le renouveau des formes architecturales espéré et ni l'introduction des usagers dans la programmation de manière significative, même si les espaces dédiés ne sont plus adaptés.

Cependant des expériences marginales et alternatives, remettant en cause aussi bien les formes architecturales, que les matériaux utilisés, que la méthode de programmation des espaces, pointent dans le paysage scolaire. Ces projets d'architecture participative sont certes quantitativement restreints et difficilement identifiables sur le territoire national, mais ils existent. Comme nous l'avons déjà évoqué, nous en avons repérés dix-huit lors de nos investigations. Ces projets qui se concentrent sur le premier cycle sont bien représentés en milieu rural. Pourquoi ? Nous pouvons supposer qu'au niveau de la faisabilité, un projet participatif à l'échelle d'un groupe scolaire élémentaire et qui plus est à la campagne est plus facile à mettre en œuvre de par son échelle. Par ailleurs, nous pouvons également soupçonner que les écoles des petites communes rurales sont les plus menacées par les fermetures de classes et d'établissements que les zones urbaines. Nous avons, en effet, montré à l'aide de quelques chiffres dans l'introduction comment l'évolution de la morphologie structurelle de

⁴⁵⁸ Pugin V, « L'école dans son rapport avec son environnement social et urbain », *Millénaire*, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon/Lyon, janvier 2008, 23 pp.

l'école en France est défavorable aux petites écoles de campagne. Ce contexte favorise la mobilisation des usagers qui entendent faire valoir leur droit à une école dans leur commune. Et les maires de ces villages soutiennent souvent ardemment les parents dans la mesure où lorsqu'il ne reste plus que l'école dans une commune, déjà dépourvue en infrastructures et en services, elle demeure le seul pôle d'attraction sociale et souvent, aussi, le seul espace d'échanges interpersonnels entre les habitants. D'ailleurs comme le souligne un élu de Saint Ganton :

« Un village sans école n'est plus un village. »

C'est pourquoi, dans ces villages, l'école symbolise l'enjeu emblématique de la lutte pour la survie d'une vie sociale. La redynamisation rurale annoncée par Kayser⁴⁵⁹ est somme toute relative au regard de la poursuite de la désagrégation du tissu social rural, engagée depuis les années 60 avec la disparition des commerces de proximité et des services publics. Pour limiter les dégâts, les communes sont obligées de se regrouper et de mutualiser leurs services et leurs équipements publics afin qu'ils ne disparaissent pas totalement de leur territoire. Mais cette stratégie d'économie d'échelle, elle-même génératrice de dépeuplement, a fortement pesé sur les fermetures d'écoles rurales et la mort des villages.

*« Si, pour quelques-uns, la petite école en milieu rural est condamnée à disparaître, au nom de la « modernité » et du « développement », d'autres ont cherché à mettre en évidence le fait que la fermeture des écoles, en général accompagnée de la fermeture d'autres services publics, peut avoir l'effet d'accélérer, et même de rendre irréversible le déclin des communautés villageoises. »*⁴⁶⁰

Ainsi

« Dans tous les cas de figure, la transformation rapide des campagnes appelle une réflexion prospective sur les structures scolaires, qu'il s'agisse des zones dont le déclin conduit à s'interroger sur la viabilité de l'école ou a contrario sur le rôle qu'elle peut jouer pour stabiliser

⁴⁵⁹ Kayser B, 1990, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, op. cit.

⁴⁶⁰ Canário Rui, 1996, Un projet pour les écoles isolées, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°10, P. 2

une population, ou bien qu'il s'agisse des campagnes dont la population se transforme et manifeste à l'égard de l'école des attentes et exigences nouvelles. » ⁴⁶¹

En effet,

« L'école peut apporter des services diversifiés à la population rurale et constituer de ce fait un élément de l'aménagement du territoire en limitant l'aggravation des déséquilibres villes/campagnes, voire en participant à une revitalisation des campagnes. » ⁴⁶²

Dans un environnement politique, économique et social territorialisé, source d'inégalités entre les territoires urbains et ruraux, où l'État a une forte tendance à abandonner à leur triste sort, les territoires les plus fragilisés en termes social et économique, mais aussi en termes de densité de population ; les habitants ont tout intérêt à se mobiliser et à trouver des formes de pressions efficaces pour ne pas rester les laissés pour compte de la globalisation. Le problème des espaces ruraux se traduit en de multiples formes d'inégalités qui sont, notamment d'ordre social, spatial, économique, etc. Elles se déclinent en différences d'accès aux biens et services, d'écarts dans la formation, d'inégalités de chances sur le marché du travail etc. Or, l'accumulation de toutes ces formes d'inégalités se cristallise souvent autour des mêmes catégories de population (celles des quartiers déshérités et des espaces ruraux isolés), constituant alors des structures d'inégalités difficiles à combattre par des mécanismes de redistribution. À ce titre, les communes, de plus en plus sujettes à la concurrence entre territoires, sont contraintes de s'engager dans une course effrénée au développement local et territorial pour conserver les derniers services publics ou commerces dont elles disposent ou pour essayer d'en créer de nouveaux afin de raviver un semblant de vie sociale. La question des infrastructures publiques, des commerces de proximité, du réseau routier est en effet le casse-tête permanent des élus des quartiers déshérités ou des petites communes rurales. Et comme nous l'avons souligné, la question de l'école en milieu rural est des plus sensibles. Elle met parfois même en balance la pérennité du village. L'école est le porte étendard des résistances des villages les plus petits qui revendiquent le droit d'avoir une école et une qualité éducative pour leurs enfants au même titre que les urbains. Ces résistances accouchent

⁴⁶¹ Yelland Richard, 1996, L'infrastructure de l'éducation dans les zones rurales, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°10, p.2.

⁴⁶² Op. cit., p. 9.

parfois de projets novateurs qui bousculent les normes, les représentations et les croyances des acteurs. C'est le cas des deux projets d'architecture scolaire participative sur lesquelles nous allons nous pencher pour éprouver et illustrer notre questionnement. Les deux villages Bretons, de moins de 500 habitants se sont investis dans une aventure humaine et sociale tout à fait étonnante pour reconstruire leur école en s'inscrivant dans une démarche de participation de la population (usagers, parents, élèves, anciens du village, habitants et parfois même enseignants) dès le début du projet. Ainsi le village de Trébédan s'est mobilisé pour rénover son école qui aurait dû fermer, à terme, en raison de la vétusté de ses bâtiments et le village de Saint Ganton s'est évertué à faire ouvrir une école alors que celle, dont il disposait auparavant avait été fermée dans le courant des années 70, lors de la grande vague de « désertification » des campagnes. Dans une conjoncture de coupes budgétaires drastiques de l'Éducation nationale qui ferme classes et écoles sans états d'âmes, ces deux villages ont réussi un coup de maître dans l'art d'utiliser avec zèle le cadre législatif en lien avec la décentralisation et la participation des usagers.

Loin d'être seulement une simple échelle d'intervention, le local est un poste d'observation privilégié pour appréhender le monde global en mutation. La participation comme mode d'action local, est étroitement liée au concept de démocratie participative. Pour autant contribue-t-elle au renforcement du pouvoir des acteurs à agir sur leur destin (*empowerment*) ou au contraire traduit-elle une instrumentalisation politique de la démarche à des fins consensuelles ou/et au service du processus d'individuation néolibérale ? En d'autres termes quel est la signification sociologique et politique d'une telle démarche dans la sphère scolaire ? Et qui plus est en milieu rural à faible densité de population.

Ce travail de thèse se propose donc d'analyser les processus participatifs qui ont donné lieu à la rénovation de l'école de Trébédan dans les côtes-d'Armor et à la construction et l'ouverture de l'école communale de Saint Ganton en Ille-et-Vilaine afin de mettre en lumière l'importance des liens tissés entre l'école et la communauté des habitants et de voir comment ils agissent et évoluent. Quelle peut être l'interprétation d'une relation forte au local, à la proximité dans un monde régi par la globalisation des échanges, des réseaux et l'uniformisation des modes culturels et éducatifs ? Quels peuvent être ses avantages et les réponses qu'elle peut apporter à l'offre éducative en termes d'environnement, de développement local, de citoyenneté et de vivre ensemble ? À ce titre l'architecture scolaire participative constitue-t-elle un outil de changement social du monde rural ? Autrement dit,

l'élaboration collaborative d'une école en milieu rural est-elle la traduction de l'émergence d'un nouveau modèle de développement local, basé sur le mode relationnel participatif ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous émettrons l'hypothèse principale suivante :

L'architecture scolaire participative en milieu rural est un outil de transformation sociale qui permet à la communauté des habitants d'accéder à un statut d'organisation apprenante.

Autrement dit l'architecture participative scolaire s'inscrit dans une perspective de développement social local qui a pour but d'améliorer les conditions de vie de la population des villages ruraux concernés, dans le sens d'une revitalisation des liens sociaux et d'une inclusion des individus les plus déclassés. Si l'on considère l'architecture participative scolaire comme un outil de transformation sociale, cela revient à l'interpréter comme une innovation sociale. L'intérêt de se saisir du concept d'innovation sociale vient du fait qu'il a le mérite d'apporter des éléments théoriques opérationnels à l'étude du changement social.

Pour étudier la manière dont s'est opérée la transformation sociale et chercher quels en sont les effets au niveau individuel et collectif, nous poserons l'hypothèse sous-jacente suivante :

L'architecture participative scolaire en milieu rural s'apparente à une innovation sociale.

Cette hypothèse nous amène à définir ce que nous entendons par innovation sociale qui est un concept tout aussi polysémique et vague que l'architecture participative. Mais avant de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse sur les terrains et maintenant que nous avons posé le cadre de notre étude et circonscrit le sujet, la présentation du cadre théorique est un exercice incontournable pour définir les concepts explicatifs utilisés et les principes méthodologiques.

II - Cadre théorique et définitions des concepts

Rompant avec les approches traditionnelles qui abordent le changement social en termes de modernisation ou de révolution technologique dont l'efficacité explicative se heurte aujourd'hui à des perspectives macrosociales qui ne peuvent rendre compte que de transformations désastreuses aussi bien à l'échelle nationale que mondiale, l'analyse du changement social sous l'angle micro et méso de l'innovation sociale peut révéler de nouvelles pratiques portées par des acteurs qui tentent d'apporter des solutions à des problèmes sociaux de manière pragmatique et localisée. En effet, en dépit de la prospérité des richesses

produites, la succession des crises sociales économiques et financières, ont donné un coup d'arrêt à l'amélioration du bien-être des populations et ont, au contraire, provoqué le recul des acquis sociaux et l'accroissement fulgurant des inégalités sociales. Et pour faire face à ces dysfonctionnements, des acteurs souvent issus de la société civile, ont fait preuve d'« l'imagination sociale » et contribuer à l'essor des expérimentations sociales qui ont parfois abouti à des innovations sociales.

« Ce sont ces expérimentations qui constituent la source des innovations sociales, qui peuvent transformer la société et servir de base à un modèle de développement plus démocratique et participatif (Klein et Harrisson, 2007 ; Laville, 2008 ; Moulaert et al.2013), mais qui peuvent tout autant conforter le capitalisme dans son modèle inégalitaire (Fine, 2003 ; Amin, 2007 ; Peck, 2013). L'effet de l'innovation sociale sur la transformation sociale est imprévisible (Servet, 2010) et n'est donc pas déterministe. Il s'inscrit dans des processus qui comprennent plusieurs facettes, depuis l'« invention sociale » jusqu'à l'institutionnalisation, mais qui se manifestent sous des formes « tourbillonnaires » ou les différents jalons interagissent et s'influencent (Callon, 2004). »⁴⁶³

Pour certains auteurs comme Howaldt et Schwarz (2010), poser l'innovation sociale au cœur de l'analyse de la transformation sociale relève même d'un « changement de paradigme »⁴⁶⁴, c'est-à-dire que l'intérêt grandissant pour les innovations sociales témoignerait d'une volonté de transformer les sociétés par la base. À cet égard, la mobilisation du concept d'innovation sociale pour identifier et analyser les transformations sociales opérées dans les projets d'architecture scolaire participative qui s'inscrivent dans le champ des expérimentations sociales, nous paraît judicieuse. Dans ce sens, la définition institutionnaliste de l'innovation sociale offre un cadre d'analyse pluridimensionnelle qui fait écho à celui de l'architecture participative : il fait notamment référence à la conception environnementaliste de l'espace. Cette définition comporte l'avantage de mettre l'accent sur la nouveauté du résultat, sur la finalité de l'innovation sociale en termes d'amélioration des conditions individuelles et collectives de la population ciblée. Elle souligne d'autre part la dimension sociale et politique.

⁴⁶³ Klein Juan-Luis, Décembre 2017, *L'innovation sociale au cœur de l'analyse de la transformation sociale. La programmation scientifique du CRISES 2014-2020*, Les Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques et méthodologiques ; p. 2.

⁴⁶⁴ Ibid.

Néanmoins avant de tracer les contours de l'innovation sociale, il nous semble légitime d'en appréhender les conditions d'émergence.

II-1 Conditions d'émergence du concept d'innovation sociale

Étymologiquement le terme innovation « innovatio » signifie « changement, action de se renouveler » et renvoie donc intrinsèquement à la recherche constante d'amélioration de l'existant comme l'illustre la définition proposée par le Conseil de la Science et de la Technologie (CST) du Québec :

*« Au sens large, une innovation est un changement qui répond à un besoin d'amélioration. »*⁴⁶⁵

De ce fait elle peut tout aussi bien être de nature technologique et industrielle, sociale ou organisationnelle et peut s'apparenter à tous les domaines de la vie. Toutefois, durant plusieurs décennies elle demeure empreinte de la connotation technologiste et dans une acception générale, l'innovation a longtemps été synonyme de progrès technique ou technologique comme en témoignent les politiques de développement qui ont été corroborées aux innovations technologiques jusque dans les années 1990. Cette phase de réductionnisme de l'innovation à l'innovation technologique prend fin dans les années 2000.

*« À partir des années 2000, la conception de l'innovation s'élargit dans les orientations concernant la recherche et le développement économique et social dans le cadre de politiques structurelles (Dandurand, 2005 ; Hillier et al. 2004). Selon Dandurand (2005), cette période correspond à la phase de « généralisation » du concept d'innovation, qui suit une première phase de « limitation » dans les années 1990. »*⁴⁶⁶

⁴⁶⁵ Conseil de la Science et de la Technologie, 2000, *Innovation sociale et innovation technologique. L'apport de la recherche en sciences sociales et humaines*, Avis, Gouvernement du Québec, p. 5.

<http://www.cst.gouv.qc.ca>

⁴⁶⁶ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas, « L'élargissement du concept d'innovation », *L'innovation sociale en pratiques solidaires. Émergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*. Contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, Janvier 2013, p.10.

<http://www.institutgodin.fr/Is-InstitutGodin.pdf>

La dimension sociale émerge notamment dans la définition de l'OCDE de Manuel d'Oslo de 2005 :

« Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. Cette définition générale englobe une large palette d'innovations possibles » ⁴⁶⁷

Elle ne se limite cependant qu'aux pratiques de l'organisation de l'entreprise et fait peu référence à la société civile. Ce n'est qu'à partir de 2010 que l'innovation sociale prend tout son sens avec notamment la communication de la Commission européenne « Initiative phare Europe 2020. Une Union de l'innovation » qui préconise que toutes les formes d'innovations, pas seulement technologiques doivent être promues par les politiques publiques. En effet, elle devient alors le fer de lance des institutions supranationales et porte en elle toutes les promesses pour résoudre les problèmes conséquents à la crise.

« Le nouveau modèle de développement caractérisant la société et l'économie actuelles reposerait donc sur l'innovation continue. Cette hypothèse est renforcée par la nécessité conjoncturelle ; l'innovation est perçue comme un remède face à la crise systémique – à la fois économique, sociale, environnementale et culturelle – à laquelle sont confrontées les sociétés occidentales. Ainsi, « en période de crise, les régulations macrosociales (marché, Etat, compromis institutionnalisés) sont ébranlées, de sorte que l'espace pour les innovations et les expérimentations s'élargit » (Bouchard, 2011) » ⁴⁶⁸

⁴⁶⁷ D'Oslo Manuel, 2005, *La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, OCDE, 3ème édition, p. 54.
<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5889957/OSLO-FR.PDF/93ff557c-e822-43fe-a0ad-ec8b5d7b9c7b>

⁴⁶⁸ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, *L'innovation sociale : Principes et fondements d'un concept*, le Harmattan, Paris, p.15.

II-2 L'innovation sociale comme indicateur de transformation sociale

Partant du principe que le concept d'innovation sociale permet de repérer si un projet produit des transformations sociales, nous allons nous évertuer à définir le concept, son cadre théorique et les indicateurs que nous utiliserons pour notre analyse.

A- L'innovation sociale : Un concept polysémique et polymorphe

Au-delà de l'engouement que suscite le concept d'innovation sociale, perceptible à travers les publications d'institutions publiques comme la Commission européenne, les Associations des Régions de France, il est aussi source de suspicion à cause de son flou épistémologique qui se répercute par l'instabilité de sa définition et les approches plurielles. L'innovation sociale est mobilisée dans des environnements et par des acteurs divers qui s'insèrent dans des cadres théoriques et politiques hétéroclites qui donnent naissance à des approches conceptuelles multiples⁴⁶⁹.

En effet, l'innovation sociale peut s'appréhender un comme outil de modernisation et d'amélioration de l'efficacité des politiques publiques⁴⁷⁰, comme une vision entrepreneuriale du développement social ou bien encore comme un système d'innovation territorialisé, inclusif et participatif⁴⁷¹.

« L'expression apparaît ainsi dans des travaux universitaires traitant de sujets variés, allant de la participation des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques à l'organisation du travail dans une perspective productiviste, en passant par l'évolution des institutions ou encore le développement économique et territorial. Elle se retrouve également dans de nombreux documents prospectivistes ou supports de communication issus d'organismes divers, nationaux ou internationaux, publics ou privés. »⁴⁷²

⁴⁶⁹ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, op. cit., p.9.

⁴⁷⁰ Derrière cet apparent soutien peut se lire une certaine forme de désengagement des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne les services relevant de la protection sociale.

⁴⁷¹ Richez-Battesti N, Petrella F, Valade D, 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, Vol. 38, n° 2, pp.15-36.

⁴⁷² Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, *L'innovation sociale : Principes et fondements d'un concept*, l'harmattan, Paris, p.9.

Maintenant que nous avons brièvement énoncées les conditions d'émergence de l'innovation sociale, il nous reste à évoquer les différentes conceptions de l'innovation sociale.

II-3 Les différentes conceptions de l'innovation sociale

Emmanuelle Besançon et Thibault Guyon⁴⁷³ repèrent quatre approches qu'ils ont regroupées en deux conceptions : la première comprend les approches de la modernisation des politiques publiques et de l'entrepreneuriat social et la seconde, l'approche de l'entreprise sociale et l'approche institutionnaliste.

A- L'innovation sociale en tant qu'outil de modernisation des politiques publiques ou entrepreneuriat social :

La première conception de l'innovation sociale d'origine anglo-saxonne englobe celle de l'innovation sociale comme instrument de transformation des politiques publiques et sociales et celle de l'entrepreneuriat social. Elles ont pour dénominateurs communs la logique de marché, la nouveauté et la finalité sociale de pallier à des besoins non satisfaits par la sphère publique. Par contre, elles se distinguent par le statut qu'elles accordent au statut des acteurs qui sont à l'initiative de l'innovation sociale : du côté de la première, les acteurs sont publics et de l'autre, ils sont privés. Toutefois ces deux approches peuvent s'avérer relativement complémentaires.

1) La première approche appelée approche institutionnelle

Cette approche qui renvoie à une conception de l'innovation sociale comme outil de modernisation des politiques publiques, s'inscrit dans la perspective du New Management Public :

« Le New Public Management (ou Nouvelle Gestion Publique en français), courant apparu au début des années 1980, a pour objet une réforme de l'action publique, avec pour objectif une

⁴⁷³ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, op. cit.

*plus grande efficacité et efficience, grâce la transposition de méthodes de management et de gestion du secteur privé vers le secteur public (Amar, Berthier, 2007). »*⁴⁷⁴

Elle devient la pierre angulaire des recommandations instituées par les grandes instances internationales ou supranationales telles que l'OCDE ou la Commission européenne, puis elle est introduite au sein des États tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, comme le levier pour réformer les politiques publiques et notamment les politiques sociales.

Toutefois ces politiques promouvant l'expérimentation sociale et l'innovation sociale ne sont pas exemptes d'effets pervers tels que l'instrumentalisation ou le désengagement des pouvoirs publics au profit d'une marchandisation des services de la protection sociale.

2) La seconde approche relève de l'entrepreneuriat social :

Née aux États-Unis dans les années 1980-90, elle se compose de deux écoles : celle de l'innovation sociale et celle des recettes marchandes. Les deux écoles accordent une place prépondérante à l'entrepreneur : celui-ci doit répondre à des besoins sociaux non satisfaits et sa motivation première doit être de type altruiste. Par contre l'aspect non lucratif de son activité peut être somme tout relatif. En effet, dans la conception de l'école des recettes marchandes, l'entrepreneuriat social appelé *social business*, peut aussi bien s'incarner dans des organisations non lucratives, appelées entreprises sociales, qu'au sein d'entreprises dont la dimension centrale n'est pas sociale mais, subordonnée à la dimension économique qui peut être créatrice de « *valeur sociale* ».

De même,

*« La notion de changement portée par cette vision de l'innovation sociale est principalement une évolution de la finalité des projets économiques, de la recherche de profits vers la satisfaction des besoins ou la résolution des problèmes des plus démunis ; le profit n'est alors plus qu'un objectif secondaire (mais pas forcément inexistant). »*⁴⁷⁵

⁴⁷⁴ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, op. cit., p. 32.

⁴⁷⁵ Op. cit, p. 36.

Bien que les différences entre ces deux écoles aient tendance à s'estomper, l'école de l'innovation sociale a pour tradition de prioriser les caractéristiques de l'entrepreneur de l'innovation et notamment son penchant altruiste qui se traduit « *à travers deux figures, l'entrepreneur et le mécène, pour lesquels le profit n'est pas un objectif ; le mécène sera incarné par des particuliers fortunés, des fondations voire des grandes entreprises ou groupes économiques* »⁴⁷⁶ ainsi que les échelles de son impact ; tandis que l'école des recettes marchandes à tendance à privilégier l'aspect financier pour produire l'innovation sociale.

*« Ces deux approches, celles de la modernisation des politiques publiques et de l'entrepreneuriat social, se révèlent complémentaires concernant leurs conceptions de l'innovation sociale : elle est ici vue comme une réponse à des besoins sociaux face auxquels l'action publique se révèle relativement inefficace. Cette réponse est portée par des entrepreneurs sociaux, financée soit d'une manière classique pour les activités rentables, soit à partir de financements privés philanthropiques et d'aides d'Etat pour les projets ne pouvant se financer par les seules activités marchandes. »*⁴⁷⁷

Néanmoins ces approches de l'innovation sociale soulèvent quelques interrogations. En effet, l'hégémonie de la figure de l'entrepreneur individuel ne nuirait-elle pas à l'émergence de formes d'actions plus collectives et populaires ? D'autre part, alors que ces innovations apparaissent le plus souvent comme des mesures correctrices d'un système capitaliste pourvoyeur de nuisances et d'inégalités en tous genres, le recours systématique au marché qui entérine la pérennité de ce modèle n'est-il pas un frein à l'avènement de nouveaux modes de production des ressources ? Enfin, sous le voile de la philanthropie, la reproduction des formes de dominations entre les porteurs d'innovation et les bénéficiaires ne serait-elle occultée et ne contribuerait-elle à empêcher l'émergence de formes plus démocratiques⁴⁷⁸ ?

⁴⁷⁶ Ibid.

⁴⁷⁷ Besançon Emmanuelle, Guyon Thibault, « Les principales approches de l'innovation sociale », L'innovation sociale en pratiques solidaires. Émergence, approches, caractérisation, définition, évaluation, Contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, Janvier 2013, p. 24.
<http://www.institutgodin.fr/Is-InstitutGodin.pdf>

⁴⁷⁸ Chaniel P, Laville J-L, 2002, « L'économie solidaire : une question politique », *Mouvements*, n° 19, janvier-février, pp. 11-20.

B- L'approche de l'entreprise sociale et l'approche institutionnaliste.

Dans ces deux approches, la conception de l'innovation sociale est axée sur la nature collective de son processus et de ses produits.

1) L'approche de l'entreprise sociale

Cette approche met l'accent les caractéristiques non lucratives, collectives et démocratiques des entreprises sociales. Issue des travaux entrepris en 1996 par le réseau européen EMES⁴⁷⁹, composé de chercheurs travaillant sur l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) ou sur la société civile, l'approche de l'entreprise sociale a le mérite de proposer une analyse en termes de moyens et de finalités qui a permis d'élaborer un idéaltype combinant des indicateurs économiques (une activité continue de production de biens et services, un niveau signifiant de prise de risque économique, un niveau minimum d'emplois rémunérés), sociaux (un objectif explicite de services à la communauté, une initiative émergeant d'un groupe de citoyens, la limitation de la distribution des bénéfices) et des indicateurs déterminant la structure de gouvernance (un degré élevé d'autonomie, un pouvoir de décision indépendant de la détention du capital, une dynamique participative multi parties prenantes)⁴⁸⁰.

Comme le précise Jacques Defourny :

« Ces indicateurs économiques et sociaux peuvent à la fois permettre d'identifier de toutes nouvelles entreprises sociales et également amener à désigner comme entreprises sociales des organisations plus anciennes reconfigurées par de nouvelles dynamiques internes. Un autre élément s'avère encore plus fondamental : les indicateurs qui viennent d'être énumérés ne forment pas l'ensemble des conditions qu'une organisation doit remplir pour pouvoir être qualifiée d'entreprise sociale. Plutôt que de constituer des critères normatifs, ces indicateurs décrivent plutôt un « idéal-type » permettant de se situer au sein de la galaxie des entreprises sociales. »⁴⁸¹

⁴⁷⁹ EMES est l'acronyme du titre français de ce vaste projet de recherche sur « l'émergence des entreprises sociales en Europe » (1996-1999). Désignant d'abord le réseau de chercheurs aux yeux de son commanditaire, la DG Recherche de la Commission européenne, ce nom a été conservé lorsque le réseau a poursuivi divers autres projets sur les entreprises sociales et l'ensemble de l'économie sociale. Il rassemble aujourd'hui neuf centres de recherche spécialisés en ces matières et quelques chercheurs individuels à travers toute l'Europe.

⁴⁸⁰ Defourny Jacques, 2004/3 « L'émergence du concept d'entreprise sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLIII, pp. 9-23.

⁴⁸¹ Ibid.

Cette conception de l'innovation sociale proche de l'Économie sociale et solidaire (ESS), se distingue des conceptions américaines. Voici par exemple une définition générique qu'en propose le Conseil supérieur de l'ESS français :

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou le service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation »⁴⁸²

2) L'approche institutionnaliste

L'approche institutionnaliste englobe et dépasse celle de l'entreprise sociale en concevant l'innovation sociale comme système territorialisé et levier de transformation sociale. En effet, elle s'est faite une place de choix dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) où elle incarne un « *potentiel moteur d'un développement économique territorialisé* ».⁴⁸³ Nous n'entrerons pas dans le détail maintenant dans la mesure où l'approche institutionnaliste⁴⁸⁴ de l'innovation sociale nous semble la plus appropriée pour appréhender la question de la transformation sociale dans le cadre de notre recherche, et de ce fait nous allons y consacrer une étude plus exhaustive dans la section suivante.

⁴⁸² Rapport d'activité du Conseil supérieur de l'ESS, décembre 2011, in Chibani-Jacquot Ph., « Définir ce qu'est un projet « socialement innovant » », *Alternatives Économiques*, La fabrique de l'innovation sociale, hors-série n° 652, juin 2013, p. 14.

⁴⁸³ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, *L'innovation sociale : Principes et fondements d'un concept*, l'Harmattan, Paris, p.9.

⁴⁸⁴ Selon Richez-Battesti et al., 2012, l'approche institutionnaliste a d'abord été initiée par les chercheurs du CRISES en 1986 au Québec. Elle a ensuite été introduite en France par des chercheurs de l'IFRESI, avant d'être développée dans de nombreux travaux, portant notamment sur l'économie sociale et solidaire.

C- L'approche institutionnaliste de l'innovation sociale

L'approche institutionnaliste considère l'innovation sociale comme système territorialisé, levier de transformation sociale et propose un cadre théorique d'analyse tout à fait intéressant pour appréhender les transformations sociales d'un projet.

1) Un cadre théorique pluridimensionnel

L'approche dite institutionnaliste offre un cadre théorique de 1^{er} choix pour appréhender les pratiques porteuses d'innovation sociale en dépassant la finalité du projet.

« Cette approche nous paraît « extensive » car, contrairement aux approches liées à la modernisation des politiques publiques et à l'entrepreneuriat social, les éléments qui la composent dépassent le champ de la nouveauté, de la logique de marché et des besoins sociaux. À partir de la notion d'aspiration sociale, elle nous invite à systématiquement prendre en compte le contexte des projets en vue de saisir les éléments de rupture. Ces éléments doivent être compris au regard du territoire et de ses composantes mais également de la visée idéale du projet. Ils doivent aussi être saisis à partir des pratiques qui sous-tendent ce dernier, autrement dit sa réalisation effective dans le temps et la rupture par rapport aux pratiques habituellement mises en œuvre dans son contexte. En d'autres termes, ce qui fait rupture n'est pas seulement lié au résultat d'un projet, en termes de production de biens et services, mais peut également apparaître dans le cadre de son processus de réalisation. »⁴⁸⁵

En effet, la perspective institutionnaliste qui formule l'innovation dans son rapport dialectique permanent avec l'institution, apparaît, bien souvent, sous la forme d'une dimension compensatrice et correctrice du système néolibérale⁴⁸⁶. Pour contrer les nuisances d'un système orienté uniquement sur la financiarisation de la société et la marchandisation de tous les biens et les services, des innovations sociales ont vu le jour à différentes époques et dans différents contextes géographiques et socio politiques. Par exemple, les premières organisations syndicales et mutualistes insufflées par le prolétariat ont été créées dans le but de protéger les ouvriers des aléas de la vie et d'améliorer leurs conditions d'existence. De même les innovations sociales (conseils de quartier, participation des usagers aux projets

⁴⁸⁵ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, *L'innovation sociale : Principes et fondements d'un concept*, l'Harmattan, Paris, p.12.

⁴⁸⁶ Op. cit.

urbains) qui ont vu le jour à la suite des luttes urbaines des années 60-70 ou encore plus récemment l'émergence de l'Économie Sociale et Solidaire qui comme son nom l'indique, met en pratique un ou plusieurs des principes fédérateurs comme la solidarité et la responsabilisation des acteurs, la primauté de l'individu et de l'objet social sur le capital économique, la gestion démocratique, autonome et indépendante des pouvoirs publics, mais aussi la coopération avec les pouvoirs publics.

Les innovations sociales, forgées sur des pratiques de partage, d'entraide, de coopération et de mutualisation des risques encourus, s'identifient donc à des pratiques solidaires dès lors qu'elles incorporent un imaginaire social de solidarité qui s'illustre au travers de principes comme la justice sociale, la démocratie participative, la réciprocité, la proximité, l'entraide, etc⁴⁸⁷. Le recours à la rhétorique solidaire est tout à fait intéressant d'un point de vue méthodologique car il offre des indicateurs immédiatement opérationnels pour repérer une innovation sociale selon le paradigme institutionnaliste.

Ainsi, l'innovation sociale à l'échelle locale vise à apporter des améliorations à la qualité de vie de populations vivant dans des zones économiquement et socialement défavorisées et prend sa source dans un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Et cet objectif social se traduit en essence politique par le biais d'un projet de société négocié ⁴⁸⁸ qui apparaît en filagramme. Ainsi peuvent également se profiler par exemple des choix écologiques de développement durable ⁴⁸⁹.

*« Dans le contexte du développement territorial, nous pourrions dire que l'innovation sociale correspond aux changements au niveau tant institutionnel que des comportements collectifs et individuels (personnes éminentes, leadership) contribuant à l'intégration sociale. »*⁴⁹⁰

À ce titre les pratiques solidaires et le changement institutionnel, offrent des outils de repérage et d'analyse efficaces à l'identification de l'innovation sociale dans un projet social.

⁴⁸⁷ Op. cit., p. 13.

⁴⁸⁸ Fait référence aux prérogatives de la politique la ville qui préconise un projet de territoire négocié avec les acteurs.

⁴⁸⁹ Comme c'est le cas dans les deux projets à l'étude.

⁴⁹⁰ Danduran Louise, 2005, « Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative. », *Revue française d'administration publique*, n°115, (3), pp.377-382, p. 378.

« Le caractère socialement innovant d'un projet peut être appréhendé à travers ses pratiques constitutives et les changements dont il est ainsi porteur (rupture contextualisée). L'approche proposée cherche alors à qualifier l'impact global des projets d'acteurs à partir de leurs pratiques solidaires, soit d'une part, leurs impacts directs, et d'autre part, le changement institutionnel recherché, autrement dit l'éventuelle évolution des pratiques et représentations dont ils peuvent être à l'origine auprès des autres acteurs de l'économie (individus, organisations ou encore collectivités) »⁴⁹¹

Dans ce sens, le cadre théorique institutionnaliste propose une opportunité d'analyse pluridimensionnelle qui fait écho à celui de l'architecture participative et fait référence à la conception environnementaliste de l'espace.

« Les changements dont il est question s'articulent alors à plusieurs niveaux : ils vont cibler l'individu, l'organisation (niveau micro), le territoire local (niveau méso ; Cloutier, 2003) et viser plus largement le système global (niveau macro). »⁴⁹²

2) L'innovation sociale comme vecteur de transformation sociale

D'après Richez-Battesti *et al*⁴⁹³, l'approche institutionnaliste héritée du CRISES⁴⁹⁴, a été introduite en France par l'IFRESI⁴⁹⁵ et diffusée par l'économie sociale et solidaire⁴⁹⁶. En l'occurrence nous nous appuierons sur la définition générique proposée par le CRISES⁴⁹⁷ pour déterminer l'innovation sociale :

« Une innovation sociale se définit par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit soit celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle se caractérise tout autant par un processus de mise en œuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs que par les résultats obtenus, immatériels ou tangibles. À plus

⁴⁹¹ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, op. cit., p.14.

⁴⁹² Besançon Emmanuelle et Chochoy Nicolas, avril 2015, « Les marqueurs d'innovation sociale : une approche institutionnaliste », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 336, pp. 80-93, p.83.
<https://doi.org/10.7202/1030162ar>

⁴⁹³ Richez-Battesti N, Petrella F & Vallade D, 2012, op. cit.

⁴⁹⁴ Centre de Recherche sur les Innovations Sociales au Canada (CRISES).

⁴⁹⁵ Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles (IFRESI).

⁴⁹⁶ ESS.

⁴⁹⁷ Centre de Recherche sur les Innovations Sociales au Canada (CRISES) ; Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles (IFRESI).

*long terme, les innovations peuvent avoir une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors sources de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement. »*⁴⁹⁸

Cette définition comporte l'avantage de mettre l'accent sur la nouveauté du résultat, sur la finalité de l'innovation sociale en termes d'amélioration des conditions individuelles et collectives de la population ciblée. Elle souligne d'autre part la dimension sociale et politique voire sociétale du projet de transformation sociale ainsi que l'éclectisme des acteurs sociaux porteurs de l'innovation sociale. Mais qu'entendons-nous par nouveauté et par transformation sociale ?

- La nouveauté de l'innovation sociale, une notion relative

Avant d'aborder la notion de transformation sociale, chère à l'approche institutionnaliste, il paraît nécessaire de réaliser une petite mise au point et notamment de relativiser la notion de nouveauté⁴⁹⁹ de l'innovation sociale, dans le sens où elle n'implique pas forcément une nouvelle pratique. En effet, des pratiques qualifiées de novatrices peuvent avoir déjà été expérimentées dans d'autres contextes et à d'autres périodes historiques, puis abandonnées, puis reprises de manière proche ou revisitée. Dans ce sens, Chambon et al abandonnent la référence à la nouveauté pour déterminer l'innovation sociale et adoptent la *notion de rupture* avec les pratiques dominantes.

*« Les pratiques dont il s'agit se posent en contraste de pratiques existantes. (...) Nouveau signifie alors non figé, non bridé, et surtout hors normes. (...) innover n'est pas faire nouveau, mais faire autrement, proposer une alternative. Et cet autrement peut parfois être un réenracinement dans des pratiques. »*⁵⁰⁰

⁴⁹⁸ Cloutier Julie, nov. 2003, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *Cahier du CRISES*, Collection Études théoriques, Québec, p. 1.

⁴⁹⁹ Chambon Jean-Louis, Alix David et Devevey Jean-Marie, 1982, *Les innovations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France. Collection Que sais-je, p. 11.

⁵⁰⁰ Op.cit., p.13.

- L'innovation comme vecteur de transformation ou de changement social ?

La notion de « transformation sociale » serait à distinguer de celle de « changement social », dans l'approche de l'entrepreneuriat social :

*« Selon Lévesque (2007), le changement social se produit dans la continuité, comme la croissance pour le vivant, tandis que la transformation sociale désigne une mutation marquant la discontinuité. Par ailleurs, il faut distinguer l'innovation, qui renvoie à une fonction entrepreneuriale, de la transformation sociale qu'elle vise et qui renvoie à un type spécifique de changement à l'échelle de la société. Changement social et transformation sociale produisent donc du changement, plus marqué dans le second cas. »*⁵⁰¹

Cependant, cette distinction nous paraît peu probante quant à son bien-fondé qui découle plus d'un jugement subjectif que d'une réelle démonstration scientifique. En effet, qu'est-ce qui permet de différencier la transformation sociale du changement social sachant qu'ils sont tous deux synonymes et peuvent être interchangeables ? Dans une volonté de limpidité, nous opterons pour la définition Guy Rocher du changement social :

*« Toute transformation observable et vérifiable dans le temps qui affecte d'une manière qui n'est pas provisoire la structure ou le fonctionnement d'une collectivité et qui en modifie le cours de son histoire. »*⁵⁰²

Le changement social se révèle d'une part au travers d'une transformation des structures de l'organisation sociale que l'on peut apprécier par rapport à un point de référence dans le passé et d'autre part comme la transformation des normes, des valeurs, des représentations et des pratiques sociales qui est nécessairement un phénomène collectif mais qui a un impact également au niveau individuel. Impact que nous définirons ensuite par le biais du processus d'apprentissage qui participe à la transformation sociale au niveau individuel et collectif (*empowerment*).

D'autre part, on ne peut parler de changement social que lorsque les transformations sont durables, profondes et identifiables et que les innovations sociales sont portées par des

⁵⁰¹ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, op. cit., p.43.

⁵⁰² Rocher Guy, 1968, *Introduction à la sociologie générale*, Tome 3, édition HMH, Paris, 1968, p.22.

acteurs collectifs. Les premières innovations sociales ont été initiées par les mouvements sociaux⁵⁰³ ensuite par les associations et de plus en plus par des collectifs issus de la société civile.

Enfin,

« À la différence d'autres modèles, cette innovation ne fait pas l'objet d'un processus de diffusion mais de traduction. Si la diffusion repose sur le principe de reproduction à l'identique, la traduction affiche d'emblée les transformations qui vont s'opérer à travers les processus d'appropriation par les acteurs » (Richez-Battesti, 2008, p. 66, souligné par l'auteur). L'innovation sociale, pour se diffuser, nécessiterait donc de se transformer, eu égard aux acteurs qui se l'approprient. »⁵⁰⁴

Nous définirons donc le changement social comme une série de transformations observables et vérifiables sur le moyen terme, localisées géographiquement dans un espace, une localité et socialement ancrées dans un environnement socio-historique culturel et institutionnel. Ainsi nous pouvons d'ores et déjà partir du principe que la dimension sociale d'une innovation sociale a des répercussions non seulement au niveau collectif mais également au niveau individuel et que les changements résultent d'une combinaison des deux. Pour mieux saisir les différentes dimensions qui entrent en jeu, il s'agit de définir la notion d'innovation sociale de manière plus précise afin d'en apprécier les caractéristiques principales et d'en dégager les dimensions d'analyse.

3) Une conception de l'innovation sociale comme système territorialisé, inclusif et participatif

Pour être « labellisé » comme innovation sociale, tout projet doit répondre à des conditions incontournables : l'ancrage territorial et historique du projet, sa dimension participative qui conjugue un projet social d'inclusion avec un projet plus politique d'émancipation citoyenne.

⁵⁰³ Fait référence aux innovations sociales des urbanistes lors des luttes urbaines des années 60-70

⁵⁰⁴ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas et Guyon Thibault, 2013, op. cit., p.24.

- Un ancrage territorial et historique

Toute innovation sociale comporte une dimension territoriale qui représente une condition nécessaire : un territoire sans acteurs n'a pas lieu d'être, de même que des acteurs sans territoire d'action. Toute innovation sociale s'inscrivant dans une optique de transformation sociale ou de développement local, est géographiquement localisée et historiquement située dans un environnement social, culturel et institutionnel.

*« Autrement dit, elle est ancrée dans des territoires et prend corps dans des « matrices territoriales » (Itçaina, Palard, Segas, 2007). Ces entités conditionnent son émergence, selon des trajectoires plus ou moins heurtées, dans le même temps que l'innovation stimule et oriente le développement du territoire. »*⁵⁰⁵

À ce titre, des travaux de Pecqueur et Zimmermann de 2004⁵⁰⁶, conceptualisent trois formes de proximités qui favorisent l'ancrage territorial de l'innovation sociale.

« La proximité géographique favorise ainsi les autres formes de proximité en raccourcissant les temps de transaction et de production, en augmentant la fréquence relationnelle, en facilitant indirectement les processus d'apprentissage et d'innovation, en créant les conditions de communautés de pratiques et de valeurs culturelles.

La proximité organisationnelle s'appréhende par les règles prescrites et construites de manière autonome. Ces règles organisent les pratiques et les représentations entre parties prenantes réunies autour d'un projet commun. Ainsi, la proximité dans son mode d'existence organisationnel permet ainsi l'émergence et le développement de liens d'appartenance, à la fois à travers « le choix du faire ensemble » et le « l'obligation de faire ensemble » pour dépasser ou contourner des contraintes. Elle s'accompagne aussi de l'intensification des échanges d'expériences et des apprentissages interindividuels, collectifs, voire organisationnels. Elle renvoie à la complémentarité des ressources entre les différents acteurs susceptibles de coopérer.

La proximité institutionnelle concerne les principes et les valeurs qui fondent l'adhésion des parties prenantes à un projet commun et contribuent à définir les orientations stratégiques de l'organisation. Cette proximité se traduit généralement par le développement de communautés professionnelles, communautés de pratiques et autres réseaux sociaux et se

⁵⁰⁵ Richez-Battesti Nadine, 2008, « Innovations sociales et dynamiques territoriales. Une approche par la proximité : L'expérience des banques coopératives », *Marché et organisations*, Vol 7, n°2, pp. 36-51, p.40.

⁵⁰⁶ Pecqueur B, Zimmermann J-B. (dir.), 2004, *Économie de proximités*, Hermès-Lavoisier, Paris.

*caractérise par des relations encastrées socialement et le renforcement d'une confiance collective. »*⁵⁰⁷

L'imbrication des trois formes de proximités favorise les interactions sociales et le tissage d'un tissu social diversifié qui prend la forme de coopérations, d'associations, de partenariats et de réseaux. De ce fait, toute innovation sociale qui s'inscrit dans la contextualisation d'une demande sociale conjoncturelle est territorialisée, dans le sens où elle

*« Renvoie à la constitution d'un espace de coopération entre les acteurs locaux dans une logique de proximité (géographique, organisationnelle et institutionnelle). »*⁵⁰⁸

L'ancrage territorial ramène sans équivoque à la notion de territoire. Or, le territoire est un concept complexe, multidimensionnel, flou et évolutif⁵⁰⁹.

*« Comme le précise R. Lafarge (2000), « le territoire n'est pas un objet neutre décidé dans l'abstraction et déconnecté du réel. Il est avant tout bricolé par les acteurs en fonction d'un grand nombre de paramètres en permanente mutation ». »*⁵¹⁰

Dans une acception générale, le concept de territoire est souvent confondu avec l'espace géographique, pourtant il ne s'y borne pas. En effet, pour Guy Di Méo, il relève à la fois de l'espace social et de l'espace vécu ; ce qui lui confère à la fois une dimension historique et une dimension symbolique sur laquelle se fonde le sentiment d'appartenance des acteurs à un territoire donné et la construction d'une identité collective.

« Matériellement aménagé, au fil du temps, par les sociétés qui l'ont successivement investi, il constitue (...) un remarquable champ symbolique dont certains éléments, instaurés en valeurs

⁵⁰⁷ Richez-Battesti Nadine, 2008, op. cit., p.40.

⁵⁰⁸ Hillier Jean, Moulaert Frank, Nussbaumer Jacques, 2004, Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, Vol. 6, n° 2, pp. 129-152, p. 137.

⁵⁰⁹ Moine Alexandre, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, 2006/2 (Tome 35), pp. 115-132.

⁵¹⁰ Moine Alexandre, op. cit., p.117.

*patrimoniales, contribuent à fonder ou à raffermir le sentiment d'identité collective des hommes qui l'occupent »*⁵¹¹

Dans sa dimension politique, le territoire se décline en un système de découpage et de contrôle administratif et politique multi scalaire ;

*« Il se repère à différentes échelles de l'espace géographique : du champ de la localité à l'aire de l'Etat-nation, ou à celle des entités plurinationales. »*⁵¹²

Ainsi le territoire ne se limite pas à incarner un espace physique géographique. Il ne se révèle donc pas comme un espace figé et stable mais

*« Comme une construction dynamique résultant d'une interaction entre les différents acteurs parties prenantes d'un territoire (Colletis, Rychen, 2004). »*⁵¹³

Son caractère dynamique lui confère de manière intrinsèque une dimension historique. Tout territoire s'est construit dans un espace temporel. L'historicité est loin d'être un détail pour comprendre la construction d'un territoire, elle recèle, au contraire, d'une multitude de facteurs explicatifs comme l'état des différents environnements (social, politique, économique ...) qui influent de manière interactive et systémique⁵¹⁴ (dans un monde à plusieurs dimensions (micro, méso, macro) sur la conception d'un espace quel qu'il soit. Ainsi Guy Di Méo concède que le territoire est une construction sociale résultant de l'action d'un système d'interactions entre différents groupes sociaux. Regroupés autour de la construction d'une cause commune, la défense d'une identité collective, le concept de territoire suscite un sentiment d'appartenance qui stimule l'action collective. Autrement dit :

⁵¹¹ Di Méo G, 1998, De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie, *L'information géographique*, volume 62, n°3, pp. 99-110, p. 108.

⁵¹² Di Méo G, op. cit., p.108.

⁵¹³ Richez-Battesti N, 2008, op. cit., p.41.

⁵¹⁴ Se référer à la conception de l'espace Partie II.

*« Le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes humains qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité. »*⁵¹⁵

Le territoire dynamique pensé comme le produit d'un système pluridimensionnel d'interactions en synergie permanente entre donc directement en résonnance avec la conception de l'espace de la psychologie environnementale et à son cadre théorique systémique qui place les usagers au cœur du système de production spatiale.

- La participation des usagers comme condition sine qua non

La participation des usagers comporte une double dimension : une dimension sociale de lutte contre l'exclusion et une dimension plus politique d'émancipation citoyenne par l'apprentissage à l'autonomie.

- La dimension sociale de défense des opprimés

Pour répondre aux critères de la définition d'innovation sociale, le projet doit faire écho à un besoin social qui fait lui-même l'objet d'une demande sociale partagée et collective. À l'origine, l'innovation sociale part d'une demande sociale qui poursuit l'objectif de combler un manque, d'améliorer des conditions de vie⁵¹⁶ ou de résoudre un problème⁵¹⁷. Que ce soit une aspiration d'amélioration qui vise un idéal social⁵¹⁸ qui peut être à la base d'une action s'orientant vers un projet politique de société⁵¹⁹, ou la nécessité de répondre à un besoin social, l'innovation sociale est initiée à la base et portée par des acteurs pouvant venir d'horizons différents, qui se regroupent. C'est en cela que c'est novateur dans la mesure où le collectif se construit, au départ, le plus souvent de manière informelle et spontanée, il amène des acteurs divers à se rencontrer pour une même cause et à se confronter dans une sorte de « brain storming » qui a pour finalité de produire des solutions hors normes qui

⁵¹⁵ Di Méo G, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Coll. fac. Géographie, Nathan, Paris, 320 p.

⁵¹⁶ Gabor, 1970 ; Guéron, 1984 in Cloutier Julie, op. cit., p. 32.

⁵¹⁷ Dedijer, 1984 ; Henderson, 1993 ; Sabel, 1996, in Cloutier Julie, op. cit., p. 32.

⁵¹⁸ Selon Fontan 1998, in Cloutier Julie, nov. 2003, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *Cahier du CRISES*, Collection Études théoriques, Québec, p. 2

⁵¹⁹ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas, avril 2015, « Les marqueurs d'innovation sociale : une approche institutionnaliste. », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 336, pp. 80-93, p.82.

sortent du commun⁵²⁰. Mais qui reposent sur une vision co-construite de l'idéal social et la construction de nouvelles normes et formes d'action. Le brassage social est loin d'être anodin, il est lui-même porteur de transformation sociale.

La finalité de l'innovation fortement empreinte de justice sociale, cible l'inclusion des populations qui ont le moins accès aux ressources matérielles et immatérielles de la vie sociale. Ces difficultés d'accès à la vie sociale peuvent être engendrées par la localisation géographique défavorable, faisant par exemple, état d'un territoire faiblement équipé comme ceux de certaines zones rurales à faible densité de population, d'une part. Et d'autre part les autres facteurs qui freinent la mobilisation des ressources peuvent être également être d'ordres sociologiques. En effet, l'inégalité des ressources économiques mais aussi l'iniquité des ressources sociales en termes de liens sociaux, sont des facteurs déterminant des positions sociales et de la latitude d'action de chaque acteur. Les plus démunis subissent d'une manière plus contraignante la fermeture d'école du village que les classes dominantes. Le cadre institutionnel dominant, vertical laisse peu de place à la « voix des sans voix », qui, il est vrai sont souvent dépourvus du « savoir-faire », du « savoir-être », des codes, et des « capacités »⁵²¹ à définir d'une demande sociale et qui plus est à la revendiquer. Ils n'ont pas conscience du pouvoir dont ils disposent potentiellement pour peser sur les décisions qui conditionnent leur destin. C'est pourquoi la participation de populations hétéroclites sous la forme d'un brassage social, culturel, politique est un point d'orgue de l'innovation sociale. La participation, favorise les transformations sociales collectives et individuelles. Les interactions avec les acteurs favorisés par leur position sociale, servent de révélateur des acteurs les plus précaires. À leurs contacts, ils tissent des liens et apprennent les codes et les ficelles qui leur permettent de renforcer leur capacité à agir sur le territoire. Cet apprentissage au long cours bouleverse le système de valeurs et de croyances, les représentations, les règles du jeu, etc. Et s'illustre dans l'appropriation de nouvelles pratiques sociales. Ce processus d'apprentissage

⁵²⁰ Besançon Emmanuelle, Chochoy Nicolas, Guyon Thibault, 2013, *L'innovation sociale : Principes et fondements d'un concept*, L'Harmattan, Paris, p.53.

⁵²¹ « Selon A. Sen, comme pour Martha Nussbaum, la « capacité » désigne la possibilité pour les individus de faire des choix parmi les biens qu'ils jugent estimables et de les atteindre effectivement. « Les « capacités » sont, pour ces auteurs, les enjeux véritables de la justice sociale et du bonheur humain. Elles se distinguent d'autres conceptions plus formelles, comme celles des « biens premiers » de John Rawls, en faisant le constat que les individus n'ont pas les mêmes besoins pour être en mesure d'accomplir le même acte : un hémiplégique n'a aucune chance de prendre le bus si celui-ci n'est pas équipé spécialement. »

https://www.scienceshumaines.com/capabilites_fr_29433.html

à développer des capacités à agir, peut être analysé à l'aune du concept *d'empowerment* qui entre directement en résonnance avec le *modus operandi* participatif.

La dimension participative des usagers dans le processus de transformation est donc capitale pour caractériser une innovation sociale dans la mesure où ce qui la distingue en tant que telle, c'est justement sa forme d'action collective, de type participative, venant de la base (bottom up)⁵²² qui cherche à transformer les interactions sociales, l'environnement ou à offrir de nouvelles options culturelles⁵²³. La participation des usagers au processus peut aller du diagnostic du besoin à la conception du projet jusqu'à sa mise en œuvre.

*« Schématiquement, l'innovation sociale recouvre la démarche qui va de la prise de conscience à la prise de pouvoir. »*⁵²⁴

Dont, *« ... la condition essentielle d'existence de l'innovation sociale est la participation »*⁵²⁵.

Elle repose sur l'objectif fondamental

*« ...de donner au groupe concerné par le projet la maîtrise de sa conception et de son déroulement. »*⁵²⁶

L'implication des bénéficiaires dans la conception et la réalisation d'un projet se situe alors dans une double logique : l'une est d'ordre social et s'inscrit dans de lutte contre l'exclusion sociale en termes d'accès aux ressources pour en garantir l'équité et l'autre comporte une dimension politique « d'apprentissage » à l'autonomie et d'éducation à la citoyenneté. Lallemand considère d'ailleurs que tous les dispositifs qui font la promotion de la participation

⁵²² Hillier Jean, Moulaert Frank, Nussbaumer Jacques, 2004, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, Vol. 6, n° 2, pp. 129-152, p. 145.

⁵²³ Cloutier Julie, nov. 2003, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *Cahier du CRISES*, Collection Études théoriques, Québec, p. 6.

⁵²⁴ Chambon Jean-Louis, Alix David et Devevey Jean-Marie, 1982, *Les innovations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France. Collection Que sais-je, p. 19.

⁵²⁵ Op. cit., p.18.

⁵²⁶ Op. cit., p.19.

des populations exclues sont des innovations sociales. Ces pratiques se calquent sur une conception anglo-saxonne selon laquelle :

*« L'innovation sociale table sur le potentiel des individus et consiste en un processus d'apprentissage visant l'acquisition de connaissances, la modification de représentations, et un nouvel apprentissage de la coopération. La participation des usagers se révèle donc une condition essentielle à l'émergence d'innovations sociales, bien que ces derniers ne soient pas forcément appelés à jouer un rôle à toutes les étapes du processus (conception / mise en œuvre/évaluation). Les innovations sociales sont rendues possibles grâce au développement de réseaux avec des partenaires diversifiés. »*⁵²⁷

Dans cette perspective, les interactions entre acteurs sociologiquement hétérogènes constituent un point fort de la forme participative pour créer une forme d'intelligence collective tant matérielle qu'immatérielle. En effet, dans son optique processuelle, l'innovation sociale a pour finalité de réunir autour d'un projet d'utilité sociale ou de développement local, un réseau d'acteurs diversifiés (institutions, usagers, habitants, experts). Dans ce processus, les acteurs « experts » sont amenés à remplir des rôles de médiateurs pour traduire les informations aux « profanes ». Dans le même temps les « profanes » reçoivent une sensibilisation à la problématique, qui s'inscrit dans une sorte d'apprentissage à l'autonomie et d'éducation à la citoyenneté qui leur permet d'acquérir le capital humain, social et culturel pour faire face aux problèmes de plus en plus complexes de la société. Dans cette perspective, l'innovation sociale constitue bien un levier de transformation sociale qui se lit au travers de la diffusion de nouvelles pratiques sociales et de la constitution d'une intelligence collective locale qui débouche sur la création d'une communauté apprenante. Ainsi,

*« L'innovation sociale à l'échelle locale vise à apporter des améliorations à la qualité de vie de populations vivant dans des zones économiquement et socialement défavorisées et prend sa source dans un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. »*⁵²⁸

⁵²⁷ Cloutier Julie, nov. 2003, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *Cahier du CRISES*, Collection Études théoriques, Québec, p. 5.

⁵²⁸ Hillier Jean, Moulaert Frank, Nussbaumer Jacques, 2004, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, Vol. 6, n° 2, pp. 129-152, p. 143.

Et cet objectif social se traduit en essence politique par le biais d'un projet de société négocié⁵²⁹qui apparaît en filagramme. Ainsi peuvent se profiler par exemple des choix écologiques de développement durable⁵³⁰.

« Dans le contexte du développement territorial, nous pourrions dire que l'innovation sociale correspond aux changements au niveau tant institutionnel que des comportements collectifs et individuels (personnes éminentes, leadership) contribuant à l'intégration sociale. « Institution » est à comprendre au sens le plus large dans cette définition : mécanismes et processus de socialisation formelle et informelle qui ont atteint un certain niveau de stabilité et de régularité dans le temps, et ceci sous formes d'habitus, lois et règles de comportement et de sanction, organisations sous leur forme de multi-agents institutionnalisés. « L'Intégration sociale » répond à une condition d'exclusion au départ, une condition à transformer à travers des changements institutionnels, d'organisation et de comportement stratégique ; la compréhension de la nature des processus d'exclusion est essentielle à la détermination d'actions innovatrices d'intégration sociale. »⁵³¹

En effet sans diagnostic préalable et repérage des conditions d'exclusion, l'innovation sociale ne peut éclore. Enfin l'analyse de l'innovation sociale comme levier de développement social en termes de capital économique, n'a pas de sens. C'est pourquoi nous devons mobiliser d'autres indicateurs de développement social.

- La dimension politique d'émancipation citoyenne par l'apprentissage à l'autonomie

La dimension politique d'émancipation et d'« apprentissage » à l'autonomie peut servir de marqueur de développement social puisque les auteurs institutionnalistes s'accordent à dire que l'innovation sociale peut aussi bien faire référence au processus de transformation sociale qu'au résultat de ce processus et peut donc aussi bien s'interpréter en différentes formes d'actions qu'en résultats de ces actions⁵³². L'innovation sociale se présente à la fois comme un processus collectif ascendant (bottom up) qui se décline en plusieurs

⁵²⁹ Fait référence aux prérogatives de la politique la ville qui préconise un projet de territoire négocié avec les acteurs.

⁵³⁰ Comme c'est le cas dans les deux projets à l'étude.

⁵³¹ Danduran Louise, 2005, « Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative. » *Revue française d'administration publique*, n°115, (3), pp.377-382, p. 378.

⁵³² Selon Fontan 1998, in Cloutier Julie, nov. 2003, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *Cahier du CRISES*, Collection Études théoriques, Québec, p. 2.

étapes et comme le produit de ce processus. Dans les deux cas, l'innovation sociale est immatérielle et s'exprime dans de nouvelles manières de faire et d'agir, dans de nouveaux procédés et des pratiques novatrices.⁵³³ Il est bien entendu que la notion de nouveauté demeure somme toute relative et fait plus volontiers écho à une rupture avec les pratiques antécédentes qu'à de véritables pratiques émergentes.

Dans la mesure où les pratiques ne sont ni quantifiables ni « monétarisables », leurs conséquences et leurs effets sont difficilement palpables et nécessitent de conceptualiser d'autres indicateurs pour rendre intelligibles les changements opérés. Il ne s'agit donc pas de quantifier les ressources dont disposent les acteurs mais de se pencher sur leurs capacités à tirer des bénéfices de ces ressources.

À ce titre le concept d'*empowerment* qui renvoie au pouvoir d'agir des individus peut-il être exploitable pour identifier les transformations sociales individuelles et collectives des acteurs ? L'*empowerment* comme révélateur de transformations sociales peut-il nous aider à appréhender les transformations sociales entraînées par un projet à partir de l'expérience des acteurs. Sachant que :

*« L'innovation sociale relève largement d'un processus d'innovation, c'est-à-dire des changements dans la dynamique des relations sociales, y compris dans les rapports de force. »*⁵³⁴

Et que sa finalité sociale de justice et de lutte contre l'exclusion s'apparente à un processus de transformation, se situant dans la lignée de la définition anglo-saxonne du concept l'*empowerment* (appropriation du pouvoir), le concept d'*empowerment* nous paraît tout fait séduisant pour proposer une grille de lecture des transformations sociales. L'*empowerment*, concept flou et empreint de controverses que nous avons déjà défini dans la partie II, peut-être un concept qui nous paraît, au prime abord tout à fait fécond dans la mesure où il permet une analyse des transformations sociales en termes d'accessibilité par le développement des « capacités » des individus, qui font référence à des capacités d'ordre social et cognitive de

⁵³³ Danduran Louise, 2005, op. cit, p. 378.

⁵³⁴ Amartya Sen, « Une capacité est donc un vecteur de modes de fonctionnement exprimant la liberté, pour un individu, de choisir entre différentes conditions de vie. » in Monnet Éric, 2007, « La théorie des « capacités » d'Amartya Sen face au problème du relativisme », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, p. 103.
<http://journals.openedition.org/traces/211>

mobiliser les ressources disponibles pour améliorer leurs conditions de vie. Si on se reporte à sa définition, l'*empowerment* s'articule autour du principe que les individus seuls ou en groupes peuvent acquérir les capacités sous forme de capital humain (savoirs être, savoir-faire, compétences), de capital social (c'est-à-dire de relations humaines et liens sociaux) et de capital culturel (qui fait référence aux valeurs communes, aux représentations, et à diverses connaissances de leur environnement), de réaliser les transformations nécessaires pour améliorer leur sort et devenir maîtres de leur destin.

*« La notion de capital social a été largement diffusée par les travaux de Putnam (1993), bien que d'autres auteurs aient utilisé ce terme avant lui, et de manière très diverse et plus riche (Bourdieu, 1980). Le capital social comprend un ensemble de relations plus ou moins normées qui forment des ressources pour les individus. Il est à comprendre comme un ensemble de rapports sociaux, et non comme une grandeur quantifiable et strictement privée. Le capital écologique rassemble les ressources naturelles disponibles dont font partie la diversité biologique et les données climatiques et géologiques. Le capital humain désigne l'ensemble des savoirs et savoir-faire intégrés par les individus. Si d'autres formes de capital peuvent être identifiées, celles relevées ci-dessus (que nous empruntons à O'Hara) nous paraissent fondamentales pour l'avenir. La capacité à mobiliser et surtout à renouveler ces formes de capital, en comprenant mieux la manière dont elles interagissent les unes sur les autres est un facteur important du développement régional à l'heure actuelle. »*⁵³⁵

Toutefois, la théorie du capital social, humain et culturel se heurte à des problèmes d'ordres méthodologiques. En effet, il semble risquer de s'orienter dans cette voie dans la mesure où il apparaît impossible de relever les différentes formes de capitaux dans les discours des acteurs et qui plus est de les exploiter de manière significative. C'est pourquoi nous avons finalement abandonné ce dessein et décidé d'opter pour un autre champ théorique susceptible de rendre compte du processus d'*empowerment* et de son résultat. En effet, bien que la théorie de l'acteur-réseau également appelée sociologie de la traduction s'intéresse plus particulièrement à l'impact d'une innovation technologique au sein de l'entreprise, elle s'applique aussi à analyser son processus de construction et tente d'expliquer l'alignement comportemental des différentes parties prenantes au sein d'un réseau organisationnel. À ce titre, il nous est paru efficient de transposer ce modèle théorique à l'innovation sociale dans

⁵³⁵ Hillier Jean, Moulaert Frank, Nussbaumer Jacques, 2004, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 2, pp. 129-15, p. 140.

la mesure où il peut tout aussi bien nous éclairer sur le processus de l'innovation sociale qui n'est autre que le processus d'*empowerment*. La théorie de la traduction comporte ainsi l'intérêt d'apporter une réponse explicative dynamique au processus d'*empowerment* de l'innovation sociale. Enfin pour appréhender les transformations induites par l'innovation sociale, c'est-à-dire son impact révélé par l'*empowerment* en tant que résultat, il nous semble tout à fait opérationnel de nous saisir du concept de « communauté apprenante ». Autrement dit, à l'issue des projets d'architecture participative, les communes de Saint Ganton et de Trébédan sont-elles devenues des « communautés apprenantes » ?

II-4 La théorie de la traduction et le concept de communauté apprenante comme révélateurs de l'empowerment au sein d'une innovation sociale

L'*empowerment* se décline à la fois comme un processus d'apprentissage et d'acquisition de capacités à mobiliser les ressources environnantes et à la fois comme le résultat de ce processus, c'est-à-dire comme preuve d'une transformation sociale. Dans la mesure où :

*« L'innovation et l'environnement se transforment mutuellement. Lorsque vous négociez le contenu d'un projet avec des utilisateurs, avec des intermédiaires, leurs intérêts, leurs projets, leurs valeurs, leurs attentes se transforment en cours de route. Le processus d'innovation se produit dans un environnement qui se modifie en même temps que le projet et avec lui. »*⁵³⁶

Et que :

« Innover, c'est établir ces échanges, ces flux d'information entre des acteurs venus d'horizons distincts et que tout tend à séparer. La théorie de la traduction montre toute l'importance des actions qui permettent à des acteurs venant d'horizons très différents de se coordonner, de coopérer soit pour défendre leurs intérêts, soit pour définir un projet exprimant des intérêts communs... (...) Toute traduction, pour survivre, dans la mesure où elle met en relation des gens qui ont toutes les raisons du monde de ne pas se rencontrer, s'appuie sur des

⁵³⁶ Entretien avec Michel Callon, réalisé par Lhomme Robert, Fleury Jean, 1999, « Pour une sociologie de la traduction en innovation. », *Recherche & Formation*, n°31, Innovation et formation des enseignants, sous la direction de Françoise Cros. pp. 113-126, p.115.
www.persee.fr/doc/refor_0988-1824_1999_num_31_1_1574

*équipements, des dispositifs matériels, institutionnels, législatifs ou autres, qui ont des conséquences sur la nature et le contenu des interactions ainsi cadrées. »*⁵³⁷

La mobilisation du concept de « traduction » pour tenter d'expliquer le processus d'*empowerment* paraît tout à fait appropriée. Et ce d'autant plus que comme le faisait remarquer Bernard Jouve :

*« L'empowerment privilégie un autre registre : celui de bien commun. À la différence de l'intérêt général qui, d'un point de vue théorique, préexiste à l'action collective et qui ne demande qu'à être révélé (par le biais de l'action de l'administration), le bien commun repose sur une autre conception du pouvoir politique, qui n'est pas compris comme une situation figée, résultant de l'asymétrie des ressources et de formes de légitimité des acteurs. Il s'agit bien davantage d'un processus au cours duquel institutions et acteurs, agissant en position de domination mais également de contre-pouvoirs, tentent d'aboutir à des compromis institutionnalisés dans le cadre de procédures de négociations. »*⁵³⁸

Le passage de *l'intérêt général*, imposé d'une manière hiérarchisée descendante, au *bien commun* résultant d'un processus de jeux d'acteurs insérés dans des modèles d'organisations tels que le partenariat, la collaboration, l'alliance et la participation, met les acteurs et leur mode d'organisation et de coordination au premier plan pour aborder la compréhension des mécanismes de mise en œuvre de l'innovation sociale et de *l'empowerment*.

D'autre part la théorie de la traduction est en parfaite cohérence avec notre posture épistémologique environnementaliste qui conçoit la réalité sociale comme le produit des interactions entre les acteurs et leur environnement ; environnement systémique et pluridimensionnel. Enfin elle s'accorde avec les principes d'une analyse a posteriori et dynamique.

⁵³⁷ Op. cit., p. 121.

⁵³⁸ Jouve Bernard, décembre 2006, « Politiques publiques et empowerment l'exception française », *Économie & Humanisme*, n° 379, p.100-101.

A- Le processus d'*empowerment* à la lumière de la théorie de l'acteur-réseau et de la sociologie de la traduction

Michel Callon, Bruno Latour, Madeleine Akrich⁵³⁹ développent dans les années 80, la théorie de l'acteur-réseau communément appelée sociologie de la « traduction » : elle se distingue des conceptions traditionnelles du monde social en le percevant non pas en groupes sociaux figés et en éléments contextuels mais en réseaux d'acteurs en perpétuelle action. Le principe fondamental de cette théorie est d'appréhender le développement d'une innovation ou d'une transformation sociale sous l'angle des interactions sociales qui façonnent le réseau d'acteurs, porteur de l'innovation sociale. Même si leurs travaux s'intéressent plus particulièrement au processus de production des connaissances et aux conditions d'émergence des innovations techniques et scientifiques, comme par exemple l'étude de Callon⁵⁴⁰ sur l'échec du véhicule électrique ou bien celle de l'échec du système de transport Aramis par Latour⁵⁴¹ (1992), la théorie qu'ils ont élaborée, nous paraît tout à fait adéquate pour rendre compte de l'*empowerment* : les concepts qu'ils ont développés, sont tout à fait transposables à l'innovation sociale pour rendre intelligibles une transformation sociale et son processus d'*empowerment*.

1) L'innovation sociale comme réseau

Pour rappel l'innovation sociale qui relève d'une transformation sociale se définit, selon le CRISES comme :

*« Une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles ».*⁵⁴²

⁵³⁹ Akrich M, Callon M et Latour B, 2006, *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Les Presses des mines.

⁵⁴⁰ Callon M, 1979, « L'État face à l'innovation technique : le cas du véhicule électrique », *Revue française de science politique* n°3.

⁵⁴¹ Entretien avec Michel Callon, réalisé par Lhomme Robert, Fleury Jean, 1999, Pour une sociologie de la traduction en innovation. *Recherche & Formation*, n°31, Innovation et formation des enseignants, sous la direction de Françoise Cros. pp. 113-126, p.115.

⁵⁴² Cloutier Julie, nov. 2003, op. cit.

L'innovation sociale a pour finalité de réunir autour d'un projet de transformation sociale un réseau d'acteurs diversifiés (institutions, usagers, habitants) et pour ce, les acteurs les plus avisés, les « experts » sont amenés à remplir des rôles de médiateurs pour traduire les informations aux moins avisés, les « profanes ». Ces échanges de connaissances, de savoirs s'incarnent dans une multitude d'interactions et de regroupements entre les différents acteurs (Communautés). Ce processus interactionnel s'identifie à la construction d'une organisation collective qui porte un projet commun et au sein de laquelle les savoirs, les usages ou pratiques circulent et sont capitalisés. Via ce processus, les acteurs acquièrent des autres des connaissances et de nouvelles capacités sociales, qui leur permettent de développer des pratiques novatrices et de construire un cadre normatif « alternatif ». Dans ce sens cette forme d'apprentissage à l'autonomie et d'éducation à la citoyenneté, s'apparente à un processus d'*empowerment* collectif, organisationnel et individuel.

À ce titre le processus d'organisation collective qui relève de l'innovation sociale n'est ni plus ni moins la constitution d'un réseau qui est censé favoriser l'*empowerment* et l'accroissement des capacités d'action des acteurs. Cette définition met l'accent sur le rôle des interactions sociales et des jeux d'acteurs dans le processus de transformation incarné par une innovation sociale ; ce qui met directement l'innovation sociale en lien avec la théorie de l'acteur-réseau. En effet, Latour, considère que la production du social s'accomplit sous forme de structures, d'associations, de formations de collectifs et de l'ensemble des connections et des arbitrages qui la forge : ce qu'il appelle le *réseau*⁵⁴³.

Le réseau s'appréhende alors à la fois comme l'ensemble des interactions sociales et comme le fruit de la transformation sociale ou innovation sociale arrivée à terme. En d'autres termes, il est à la fois processus d'*empowerment* et résultat de celui-ci⁵⁴⁴.

Par ailleurs, la théorie de la traduction comporte l'intérêt de proposer un modèle d'analyse de la transformation sociale qui n'occulte aucun protagoniste de ce changement, « *quelle que soit leur nature* »⁵⁴⁵.

⁵⁴³ Latour B, 2006, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, collection « Armillaire », 400 pp.

⁵⁴⁴ Rappelons que l'*empowerment* est à la fois processus et produit du processus.

⁵⁴⁵ Walsh I, Renaud A, 2010/9, « La théorie de la traduction revisitée ou la conduite du changement traduit. Application à un cas de fusion-acquisition nécessitant un changement de Système d'Information », *Management & Avenir*, n° 39, pp. 283-302.

<https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-9-page-283.htm>

2) Définition des principaux concepts de la théorie de l'acteur réseau

- Qu'est-ce qu'un réseau ?

Un réseau est composé d'acteurs ou « d'actants » en interaction permanente s'engageant dans une transformation sociale au travers d'un processus de « traduction » qui se décline sous forme séquentielle. Selon la théorie de la traduction, la réussite ou l'échec d'un projet innovant ne dépend pas des caractéristiques propres à l'innovation mais de la capacité du réseau à mettre en synergie des « actants » hétérogènes ; ce qui concède à ces derniers un rôle déterminant dans le processus de traduction. L'originalité de cette théorie réside dans le fait que les « actants » peuvent aussi bien être des acteurs humains, que des actants non-humains (c'est-à-dire des objets, de la technologie, des lieux, des dispositifs...) ⁵⁴⁶. Ainsi, comme le souligne Latour dans son ouvrage de 2006, les non humains ne sont pas forcément matériels ⁵⁴⁷. Les humains et les « non-humains » interagissent en tant que médiateurs ou intermédiaires les uns avec les autres. Bien que les apports des actants non humains soient moins justifiables dans le cadre d'une innovation sociale à l'inverse d'une innovation technologique, la symétrie qu'accordent Callon et Latour aux objets matériels et immatériels en les mettant sur le même plan que les acteurs, permet donc de considérer toutes les forces en présence dans la transformation sociale. Même si certains auteurs soulignent qu' :

« Il paraît délicat de confondre objets et individus dans le sens où les objets n'ont pas de volonté propre. Il paraît plus juste de considérer que ce sont les humains qui décident de concevoir ou de mobiliser certains objets à des fins stratégiques ou encore de les laisser de côté (Boussard, 2004). Ils peuvent donc devenir des processus d'enrôlement si et seulement si, ils sont perçus comme tels par les humains. » ⁵⁴⁸

⁵⁴⁶ Dans les cas qui nous intéressent, il s'agira des ressources qui pourront être mobilisées par les acteurs pour arriver à leurs fins comme la législation, les programmes étatiques, les ressources financières ou l'information.

⁵⁴⁷ Meier Olivier, Missonier Audrey, Missonier Stéphanie, 2012, « Analyse des systèmes d'interactions à l'œuvre au sein d'un projet TI : mise en évidence d'une perspective dynamique et relationnelle. », *Système d'Informations et Management - SIM*, 17 (1), p.5.

⁵⁴⁸ Boiteau Karine, 2011, *La sociologie de la traduction comme révélateur des freins et des facilitateurs de la conduite du changement à l'hôpital public : le cas du projet de fidélisation du personnel infirmier de psychiatrie*. Thèse en Sciences de Gestion, p.275.

Il n'en demeure pas moins que nous nous efforcerons de considérer également dans notre analyse les actants non humains que certains auteurs définissent comme « objets frontières » :

« Dans un article devenu célèbre : « Institutional Ecology, 'Translations', and Boundary Objects: Amateurs and Professionals » : Susan L. Star et James R. Griesemer (Star et Griesemer, 1989) fondaient la notion d'objet-frontière (boundary object) à partir d'une étude ethnographique des mécanismes de coordination du travail scientifique. Cette première conceptualisation proposait de repenser la théorie de l'acteur-réseau (ANT) dans une perspective écologique de l'action collective et de l'innovation. L'objet-frontière mettait en scène le rôle de toutes sortes d'artefacts : répertoires, classifications, représentations matérialisées (cartes, dessins), méthodes standardisées : intervenant dans la collecte, la gestion et la coordination de connaissances distribuées. »⁵⁴⁹

Rapporté à notre contexte des deux projets bretons d'architecture scolaire participative, on peut sans nul doute évoquer les plans, les maquettes, les plaquettes comme objets-frontière c'est-à-dire comme intermédiaires qui ont concourus à la réussite de la communication interne et externe au réseau et ont donc contribué à la traduction du projet.

« La coopération dans l'échange de connaissances n'est pas spontanée car les acteurs poursuivent des objectifs divergents. Le cas révèle que la prise de conscience d'enjeux communs est un préalable à la coopération. L'utilisation d'objets frontière joue un rôle déterminant dans l'apprentissage de la coopération par les acteurs. »⁵⁵⁰

Autrement dit, l'objet-frontière sert à formaliser les traductions multiples entre les différents groupes sociaux impliqués dans un projet ; à rendre accessibles les connaissances des experts aux profanes. Ainsi par exemple, dans les projets étudiés : la designer, l'architecte considérés comme les experts en architecture utilisent les plans, les maquettes pour communiquer avec les usagers et les habitants qui sont novices dans ce domaine. Dans ce sens, les objets-

⁵⁴⁹ Trompette P et Vinck D, 2009, « Retour sur la notion d'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, 1, n° 1, pp. 5-27, p. 5.

⁵⁵⁰ Baret C, Grenier C et Nobre T, 2014, « Élaborer et piloter des projets dans les organisations sanitaires et médico-sociales : acteurs, savoirs, outils », *Journal de gestion et d'économie médicales*, vol. 32, n° 7, pp. 427-429, p. 428.

frontière sont des vecteurs de traduction d'informations permettant le partage des connaissances entre acteurs de différents horizons. À ce titre ils peuvent être assimilés à des outils pédagogiques d'*empowerment*, c'est-à-dire qu'ils participent à l'apprentissage des « non experts ».

Au final un réseau s'identifie par le nombre de ses membres, déterminant ainsi son ampleur, par sa stabilité dans le temps qui lui confère le statut d'innovation et non, « *d'effet de mode* » et enfin par le niveau d'hétérogénéité des profils sociologiques des membres qui le compose. Maintenant que nous avons précisé le rôle des actants non humains dans le processus de traduction, il paraît important de définir les différents rôles des acteurs humains.

- Les acteurs ou membres du réseau

Le moment qui précède le processus de traduction, qui est en quelque sorte le point d'émergence d'une idée, d'un problème, d'une volonté de changer quelque chose, est initié par celui que Callon nomme *le primum movens*. C'est par lui que l'idée d'une transformation est introduite, diffusée aux parties prenantes.

Quant au *traducteur* aussi appelé *passeur de frontière*⁵⁵¹ par certains auteurs, il est reconnu comme le pilote du changement. L'apparition de cet acteur clé, qui peut soit appartenir au groupe de départ (prémices du réseau), soit y être étranger et arriver plus tard, constitue le prérequis à la mise en œuvre de tout processus de traduction. Il représente la clé de voute du processus de traduction ; il joue à la fois le rôle de médiateur dans la diffusion des informations, des connaissances inhérentes à la problématique et celui de traducteur, de *facilitateur*, de *passeur* entre les différents membres et groupes hétéroclites du réseau. Son rôle s'applique donc à faire du lien, réunir, construire une coopération entre les différents acteurs par la mise en œuvre de stratégies qui participent à dissoudre les intérêts individuels au profit de la promotion d'un projet de transformation commun et collectif. Pour ce, il dispose des *actants-frontière* qui regroupent autant d'objets matériels (supports de communication, lieux de rencontre...) et immatériels (cadre législatif, subventions, local ...) à leur disposition pour dépasser les controverses qui accoucheront d'un consensus, qui est le

⁵⁵¹ Boiteau Karine, 2011, op. cit.

seul garant de la stabilité du réseau et du succès de la transformation sociale. Le traducteur peut être aussi bien un individu isolé qu'un groupe d'individus⁵⁵². Ainsi,

*« En marge d'une vision idéalisée du leader charismatique et passionné, un individu à l'origine d'un projet qui lui tient à cœur se voit dans l'obligation de traduire ses ambitions à destination des différentes catégories d'acteurs qui sont en relation avec ce projet soit comme destinataires du projet, soit comme contributeurs à la compréhension de la problématique, soit comme acteurs de solutions ou enfin comme détenteurs d'expertises permettant la mise en œuvre du projet. »*⁵⁵³

Et

*« Cette vision du traducteur nous donne à voir l'innovation non plus comme le fruit du travail d'un seul individu inspiré et obstiné mais comme le résultat d'une réflexion et d'une activité collective. C'est cette composition multiple du traducteur qui permet toute la richesse de la démarche de traduction : il en découle la recherche de « vertus collectives » comme l'art de gérer et de coordonner toutes les qualités individuelles (perspicacité, intuition, sens de l'anticipation, rapidité, habileté). (Akrich, Callon, Latour, 1988). »*⁵⁵⁴

De plus, le traducteur repère des porte-parole et les désigne lorsqu'ils ne s'autoproclament de leur propre chef.

Les porte-parole s'identifient à des acteurs relais de chaque groupe concerné par le projet de changement. Ils représentent et sont désignés pour parler au nom des autres membres du groupe. La légitimation du porte-parole d'un groupe d'acteurs est garantie lorsque celui-ci est reconnu comme représentatif du groupe dont il porte les volontés et les intérêts. Dans ce sens, il joue un rôle de traducteur. De plus, c'est lui qui tisse de nouvelles relations pour étoffer le réseau et stimuler la dynamique de groupe indispensable à la mise en action d'une innovation. Sans porte-parole, l'innovation ne peut pas prendre forme.

⁵⁵² Callon M, 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction, la domestication des coquilles St Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de St Brieuc », *L'année sociologique* n°36.

⁵⁵³ Boiteau Karine, 2011, op. cit., p. 260.

⁵⁵⁴ Ibid.

« Les porte-paroles peuvent aussi avoir une fonction clé au moment du recueil d'informations nécessaires en amont au moment de la problématisation »⁵⁵⁵

- Le processus de « traduction »

« La construction d'un réseau d'acteurs se traduit par un processus continu qui tente de réunir et de faire travailler ensemble une association d'acteurs et d'objets, qui doivent passer par différentes phases de « traduction », débats, revirements, négociations pour se stabiliser. »⁵⁵⁶

Seule la stabilisation du réseau est garante de la réussite du processus de traduction⁵⁵⁷. Toutefois, le réseau ne se stabilise, autrement dit les acteurs ne s'alignent sur la même position que s'ils ont passé avec succès les différentes étapes de la traduction. Ce qui permet au réseau de se stabiliser, ce n'est donc pas la nature de l'innovation elle-même mais le résultat des différentes phases de négociations, soit au final, le compromis atteint entre les acteurs. Le compromis qu'il ne faut pas confondre avec consensus, est un accord et une coopération obtenus à l'issue d'un débat entre les différents partenaires alors que le consensus est obtenu au détriment de certains qui ont dû faire des concessions ; il s'agit du même écart que celui entre bien commun qui est construit à l'issue du débat démocratique et l'intérêt général qui est imposé de manière descendante et autoritaire au prix de multiples concessions qui engendrent frustrations et conflits.

« Ce n'est pas la qualité de l'idée originelle qui fait la bonne innovation, mais ce qui se passe pendant le processus. »⁵⁵⁸

⁵⁵⁵ Op. cit., p. 263.

⁵⁵⁶ Lavigne Delville P, 2008, « Problématisation, intéressement, enrôlement La sociologie de la traduction est-elle utile pour le développement ? », <https://anthropo-impliquee.org/2013/12/04/2008-problematization-interessement-enrolement-la-sociologie-de-la-traduction-est-elle-utile-pour-le-developpement/>

⁵⁵⁷ Lavigne Delville P, 2008, op. cit.

⁵⁵⁸ Entretien avec Michel Callon, réalisé par Lhomme Robert, Fleury Jean, 1999, « Pour une sociologie de la traduction en innovation. », *Recherche & Formation*, n°31, Innovation et formation des enseignants, sous la direction de Françoise Cros. pp. 113-126, p. 114.

Or l'arrivée à un compromis qui débouche sur une coopération active, nécessite un long cheminement :⁵⁵⁹

*« Lorsqu'on observe un processus d'innovation, quel qu'il soit, on constate que le transport d'un point à un autre se fait par transformations successives. Il n'y a pas de diffusion spontanée sans effort, sans coût, sans dépense d'énergie. Il faut que les acteurs s'en saisissent. Ils ont des intérêts singuliers qui fondent leur résistance et les conduisent à entrer dans des négociations. Une innovation ne s'impose jamais sans discussion. Elle peut être rejetée si elle est contraire aux intérêts en présence ou bien elle peut être transformée, adaptée par les acteurs : « pas d'adoption sans adaptation », tel est le slogan qui pourrait résumer ce modèle. Toutes les histoires d'innovation sont des histoires de progressives transformations. L'innovation finale ne correspond jamais au projet initial »*⁵⁶⁰

Dans ce processus, les relations qui tissent et organisent le réseau, s'établissent sous la forme de « traductions » successives ou transformations consécutives. Celles-ci interviennent pour identifier les acteurs, pour les faire progressivement adhérer aux valeurs et au projet du réseau par le biais de stratégies et *dispositifs d'intéressement* et pour finalement les mettre à contribution par le biais de *l'enrôlement*, en leur attribuant un rôle actif dans le projet. Les « traductions » n'excluent pas des formes de résistance ou de controverses de la part de certains acteurs. Bien au contraire, les controverses pouvant prendre la forme de conflits et de débats sont nécessaires à la construction du réseau. L'objectif de l'enchaînement des opérations de « traduction » est d'arriver à un équilibre consensuel des acteurs qui représente la condition ultime de la stabilité du réseau. De ce fait la « traduction » désigne un moment clé de la création du réseau. Dans son article fondateur où il décrit une innovation dans la culture des coquilles Saint-Jacques à Saint-Brieuc, Michel Callon propose cette définition du concept de « traduction » :

« Mécanisme par lequel un monde social et naturel se met progressivement en forme et se stabilise pour aboutir, si elle réussit, à une situation dans laquelle certaines entités arrachent

⁵⁵⁹ La traduction réalisée dans le cadre de la recherche de Callon sur les coquilles St jacques a duré près de 10 ans.

⁵⁶⁰ Callon M, Lhomme R, Fleury J, 1999, Pour une sociologie de la traduction en innovation. *Recherche & Formation*, n°31, Innovation et formation des enseignants, sous la direction de Françoise Cros, pp. 113-126, p. 114.

à d'autres, qu'elles mettent en forme, des aveux qui demeurent vrais aussi longtemps qu'ils demeurent incontestés. » ⁵⁶¹

La « traduction » désigne donc la manière dont certains acteurs s'érigent en « porte-parole » d'autres acteurs, qu'ils cherchent à « mobiliser » afin de les associer au sein d'un réseau. À ce titre le concept de « traduction » offre de nouvelles opportunités d'exploration du monde social. Il a le mérite d'apporter un cadre explicatif dynamique à la compréhension du processus d'adoption d'une innovation à partir de la narration de la biographie des projets.

La réussite de la « traduction » n'est atteinte que lorsqu'il y a coopération de tous les acteurs concernés par l'innovation. Elle repose sur l'idée que les logiques de chacun des acteurs appelés à coopérer s'enrichissent mutuellement plutôt qu'elles ne s'affrontent.

Callon formalise le processus de « traduction » en plusieurs phases qui n'ont pas de logique chronologique propre mais qui peuvent au contraire s'enchevêtrer et se produire simultanément⁵⁶². Le processus de traduction qui représente celui de la construction de l'innovation se décompose en quatre ou cinq séquences suivant les auteurs⁵⁶³. Nous en décrirons quatre car la phase de contextualisation se trouve souvent imbriquée dans celle de la problématisation. Pour que la transformation s'opère, il est par ailleurs essentiel que les acteurs acceptent les rôles qui leur sont impartis.

1. La problématisation ou « comment se rendre indispensable ? »⁵⁶⁴

Cette phase comprend une période préliminaire ou simultanée de contextualisation ou d'analyse du contexte, au cours de laquelle le traducteur repère les forces en présence, c'est-à-dire qu'il identifie les acteurs et les ressources (actants non humains) à mobiliser, les intérêts, les enjeux à concilier. La problématisation consiste à formuler un problème, une demande et à en faire part à un certain nombre d'acteurs pour leur faire prendre conscience qu'ils sont concernés par cette problématique et que la solution proposée par le traducteur peut soutenir leurs propres intérêts. Il s'agit donc de formuler un objectif qui a du sens pour

⁵⁶¹ Callon M, 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction, la domestication des coquilles St Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de St Brieuc », *L'année sociologique* n°36, p. 205.

⁵⁶² Callon M, 1986, op. cit.

⁵⁶³ Boiteau Karine, 2011, op. cit., p. 263

⁵⁶⁴ Callon M, 1986, op. cit., p. 175

tous les acteurs afin de les amener à coopérer ensemble, c'est-à-dire à se constituer en réseau pour produire une action de changement.

*« L'acteur central définit pour les autres acteurs des identités et des intérêts qui sont cohérents avec ses propres intérêts, tout en déterminant un point de passage obligé, c'est-à-dire une situation qui doit avoir lieu pour que tous les acteurs satisfassent les intérêts qui leur sont attribués. »*⁵⁶⁵

Ce point de passage obligé rend les acteurs indispensables au processus. La problématisation repose donc sur une longue phase de discussions, de controverses, parfois de conflits mais qui doivent progressivement déboucher sur des négociations et des adaptations successives pour parvenir à la construction collective d'un compromis⁵⁶⁶.

*« Enfin, précisons que l'expression des controverses vise à aboutir non pas à l'obtention d'un consensus entre les acteurs (ils partagent la même vision) mais d'un compromis (les acteurs reconnaissent le caractère contradictoire de leurs intérêts mais acceptent de coopérer momentanément pour atteindre un objectif commun) (Pichault, 2013, p147). »*⁵⁶⁷

2. Les dispositifs d'intéressement ou « comment sceller les alliances ? »

Le second moment recouvre l'intéressement et les alliances qui se combinent. Lorsque les acteurs ont été identifiés, il s'agit de gagner leur intérêt et leur confiance pour qu'ils acceptent d'adhérer à la problématisation proposée par le traducteur. Celle-ci doit d'ailleurs être congruente à leurs intérêts respectifs. Dans cette perspective, « l'intéressement » désigne l'ensemble des actions et dispositifs mis en place par les traducteurs pour stabiliser l'identité des acteurs repérés. C'est la phase où le l'initiateur de changement ou le traducteur doit faire preuve d'ingéniosité, de persuasion et parfois de ruse pour convaincre les actants d'entrer dans le processus de changement⁵⁶⁸ : il doit adopter des

⁵⁶⁵ Mahil Aziza, Tremblay Diane-Gabrielle, 2015, « Théorie de l'acteur-réseau », *Sciences, technologies et sociétés d'A à Z*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 234-237.

<http://books.openedition.org/pum/4363>

⁵⁶⁶ Entretien avec Michel Callon, réalisé par Lhomme Robert, Fleury Jean, 1999, op. cit., p.115.

⁵⁶⁷ Boiteau Karine, 2011, op. cit., p. 265.

⁵⁶⁸ Callon M, 1986, op. cit.

*« Stratégies [...] construites autour d'une communication persuasive, de la gestion de l'information interne et externe, de la formalisation de certaines activités, de rites et de cérémonies. Si l'intéressement est réussi, il permettra de mettre en place les fondations de l'alignement des actants identifiés. L'échec dans l'intéressement d'un actant peut compromettre l'implication d'autres actants et donc déstabiliser, fragiliser le réseau tout entier. »*⁵⁶⁹

L'intéressement a pour finalité de sceller des alliances formelles et informelles entre les acteurs pour consolider le réseau, l'étoffer afin de permettre l'étape suivante qui est l'enrôlement. Tout enrôlement nécessite un intéressement réussi. Mais tout dispositif d'intéressement ne débouche pas nécessairement sur des alliances

3. « Comment définir et coordonner les rôles : l'enrôlement » ?

L'enrôlement se définit comme :

*« L'ensemble des négociations multilatérales, des coups de forces ou de ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir »*⁵⁷⁰.

En somme, c'est un processus perpétuel de négociations multilatérales qui passe par différentes phases pour aboutir à une distribution des rôles aux acteurs et notamment la désignation des porte-parole de chaque groupe formant le réseau. L'affectation des rôles à chacun des membres pressentis du réseau s'opère en fonction de leurs capacités et de leur identité sociale. L'écosystème ou réseau en construction s'appuie sur les ressources existantes (connaissances, savoirs et compétences particulières des acteurs en écho avec les objectifs ciblés et leur position sociale et/ou professionnelle) pour identifier les porte-parole de chaque groupe d'acteurs du réseau.

⁵⁶⁹ Walsh I, Renaud A, 2010/9, « La théorie de la traduction revisitée ou la conduite du changement traduit. Application à un cas de fusion-acquisition nécessitant un changement de Système d'Information », *Management & Avenir*, n° 39, pp. 283-302, p. 292.

⁵⁷⁰ Callon M, 1986, op. cit., p.189-190.

4. « La mobilisation des alliés : les porte-parole sont-ils représentatifs ? »

« La mobilisation des alliés » constitue la dernière étape, lorsque l'intéressement et l'enrôlement ont permis de stabiliser et d'identifier les représentants ou porte-parole, ceux-ci doivent s'impliquer en se mobilisant et en coordonnant entre eux les activités du réseau. Les porte-parole doivent être représentatifs de leur groupe pour être considérés comme légitimes par les autres acteurs. Seule leur représentativité peut garantir l'intégration de nouveaux acteurs et donc l'élargissement du réseau.

Pour conclure :

Le concept de la traduction offre un cadre théorique d'analyse descriptive et dynamique du processus d'implication des acteurs dans une innovation ou une transformation sociale. La traduction constitue le moment capital dans le devenir d'une innovation. Moment long et riche d'interactions sociales, il se présente en étapes traversées par des associations, des négociations, des controverses, des retours de situations... Durant toutes ces étapes, les ressources immatérielles comme les savoirs, les connaissances circulent au travers du réseau et sont échangées entre les acteurs. Ces interactions entre acteurs sociologiquement hétérogènes constituent un point fort dans la mise en forme du processus de traduction ou processus d'*empowerment* dans la mesure où il produit une sorte d'intelligence collective tant matérielle qu'immatérielle. Les acteurs les plus « experts » et souvent les plus dotés en terme de capital humain et social, sont amenés à remplir des rôles de médiateurs, de traducteurs des informations pour les « profanes ». Dans le même temps les « profanes », les moins lotis peuvent également apporter des savoirs sur les usages quotidiens, en retour. Comme passage obligé à toute transformation sociale, le processus de traduction qui doit permettre à des acteurs d'horizons divers et variés de se comprendre avant tout pour coopérer, s'apparente au processus d'*empowerment*. En effet, le processus d'*empowerment* qui se révèle par l'acquisition de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de valeurs, concède aux acteurs la capacité de comprendre les tenants et les aboutissants de leur environnement et de lui porter un sens ; or l'*empowerment* n'est ni plus ni moins un processus de traduction. Les résultats de ce processus, lorsqu'il a été rempli avec succès et qu'il a accouché d'une innovation sociale, peuvent s'interpréter par l'adoption de nouvelles pratiques sociales, de nouvelles

représentations et par la constitution d'une intelligence collective locale qui débouche sur la création d'une communauté apprenante.

Le caractère processuel de l'*empowerment* peut donc être clarifié à l'aune de la théorie de la traduction de Callon tandis que nous allons essayer de voir comment le résultat de ce processus ou *empowerment* peut être analysé à la lumière du concept d'organisation apprenante.

B- L'organisation apprenante comme résultat de l'*empowerment*

Afin de tenter d'apprécier le résultat de la transformation sociale d'un réseau, au terme de son processus de traduction, nous avons choisi de mobiliser le concept d'organisation apprenante communément appelée communauté apprenante. Sachant qu'une organisation est définie par Lorino comme « *un ensemble de dispositifs sociaux, juridiques, techniques, culturels, économiques, éthiques, destinés à permettre à des actions socialement organisées de se déployer dans le temps et dans l'espace, pour atteindre des résultats* »⁵⁷¹ et qu'une communauté se présente comme un « *ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel* »⁵⁷², il ne nous paraît pas saugrenu de les rendre interchangeables dans notre démonstration. En effet, que ce soit les groupes de citoyens organisés dans les Nouveaux Commanditaires à Trébédan ou en associations à St Ganton, ces entités sont à la fois des organisations et des communautés. De fait, le concept d'organisation apprenante laisse entrevoir des perspectives prometteuses pour appréhender le résultat de l'*empowerment*. À la fois issu de la gestion des connaissances du monde de l'entreprise et de l'étude des processus d'apprentissages collectifs, c'est un concept vague qui mérite d'être éclairé dans le registre des entreprises et celui des communautés.

1) L'entreprise en tant qu'organisation apprenante

Les mutations observées depuis plus de trente ans dans les sociétés post-industrielles, largement propulsées par la révolution numérique et l'explosion des moyens de

⁵⁷¹Lorino P, Teulier R, 2005, *Entre connaissance et organisation : L'activité collective. L'entreprise face au défi de la connaissance*, Colloque de Cerisy. Édition La découverte, Paris, p.55.

⁵⁷² <https://www.cnrtl.fr/definition/Communaut%C3%A9>

communication et de connexion dont leur rythme s'accélère, ont contribué à l'émergence d'un nouveau modèle de société. Société où le savoir et donc le capital humain est devenu le facteur déterminant de la compétitivité entre entreprises au détriment des facteurs de production traditionnels tels que le travail et le capital. La définition du capital humain proposée par l'OCDE :

« Le capital humain recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique »,⁵⁷³

Intègre toutes les formes de savoirs possibles et imaginables ; elle ne s'embarrasse pas de connaître le contexte d'acquisition des connaissances, c'est-à-dire s'il s'agit d'un apprentissage de type formel ou informel et de distinguer les caractéristiques des compétences intégrées ; à savoir s'il s'agit de savoir-être, de savoir-faire ou de connaissances techniques.

La place hégémonique qu'a prise le capital au sein de nos sociétés a favorisé l'avènement d'une nouvelle configuration des entreprises :

« L'avantage concurrentiel n'est plus lié à la capacité productive qui, par l'importance du volume de production, optimisait des économies d'échelle pour améliorer leur compétitivité en terme de coût. Désormais l'avantage concurrentiel est lié à la capacité d'innovation. Dans l'économie de la connaissance, les grandes entreprises, qu'elles soient du secteur automobile, informatique ou pharmaceutique, externalisent les activités industrielles de production pour se focaliser sur les activités de recherche et développement afin de renforcer leur compétitivité grâce à leur capacité d'innovation. »⁵⁷⁴

À ce titre, le monde l'entreprise a hérité d'un abondant jargon faisant référence à cette transformation, ce passage d'une entreprise productrice à l'entreprise apprenante. Ainsi les termes tels que « *entreprise apprenante* », « *organisation qualifiante* », « *apprentissage organisationnel* » sont révélateurs de la place hégémonique de l'apprentissage au sein de l'entreprise contemporaine qui :

⁵⁷³ Les essentiels de l'OCDE : Le capital humain, p.30, <https://www.oecd.org/fr/lesessentiels/38081744.pdf>

⁵⁷⁴ Pesqueux Y, 2006, « Du knowledge management à la société de la connaissance. »

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00509676/document>

« Fait [donc] l'hypothèse que l'organisation tire son efficacité de sa capacité à réorganiser et à combiner ses ressources et ses compétences, à les renouveler et à en créer de nouvelles. C'est moins l'accumulation de ressources qui importe que la capacité à en inventer de nouvelles »⁵⁷⁵.

Dans la même perspective, la réussite d'un réseau, portant une innovation sociale, réside bien plus dans la manière dont se construit le réseau, c'est à dire comment son processus de traduction, se référant aussi bien à la circulation des informations, qu'à la transmission des savoirs, qu'à leur intégration par les acteurs, se déroule. La théorie de l'acteur-réseau ne cultive pas toujours de manière explicite les apports de l'apprentissage parce qu'ils relèvent très souvent de la sphère informelle, et de ce fait, le processus d'apprentissage n'est pas toujours perçu comme tel par les acteurs. Ce qui montre la difficulté de les mettre en évidence dans le discours des acteurs. Nous verrons en effet, que la plupart des acteurs rencontrés sur les terrains n'y font pas référence. En dépit de cet obstacle, nous postulons que les projets d'architecture scolaire participative étudiés sont devenus des organisations ou communautés apprenantes à l'issue du processus de traduction. Si tel est le cas, nous pourrions alors avancer qu'il y a bien eu une transformation organisationnelle et cognitive de la communauté de départ qui s'apparente à l'*empowerment*, c'est-à-dire à l'acquisition de capacités à mobiliser les ressources et à les mettre en synergie pour prendre part à la construction de leur avenir. À ce titre, les acteurs deviennent acteurs de leur destin. Il nous reste maintenant à définir le concept d'organisation apprenante et à déterminer les indicateurs qui nous permettront de vérifier cette hypothèse dans notre analyse des terrains.

Même si l'organisation apprenante est un concept polysémique⁵⁷⁶, transdisciplinaire dont les définitions multiples, parfois floues émanent de champs théoriques et disciplinaires aussi variés que la gestion sociotechnique des entreprises, le management des ressources productives, le management stratégique, la gestion des ressources, la sociologie des organisations...etc⁵⁷⁷ ; la promotion du principe « d'apprentissage pour tous tout au long de la vie », à tous les secteurs de la société, a ouvert la formalisation du concept d'entreprise

⁵⁷⁵ Duriez Frédéric, 12 septembre 2017, « L'organisation apprenante : dix principes et plus encore. Un concept qui prend tout son sens avec le numérique »,

https://cursus.edu/articles/37674/lorganisation-apprenante-dix-principes-et-plus-encore#.XYtBYH_gq4Q

⁵⁷⁶ Grimand Amaury, « L'entreprise apprenante, une conceptualisation inachevée »,

<http://www.strategie-aims.com/events/conferences/15-viiieme-conference-de-l-aims/communications/2311-lentreprise-apprenante-une-conceptualisation-inachevee/download>

⁵⁷⁷ Fait référence à la pensée complexe d'Edgar Morin.

apprenante à d'autres formes d'organisations comme les communautés, les villes. En témoigne la Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes qui a créé un référentiel de la ville apprenante⁵⁷⁸. Elle définit notamment la ville apprenante comme :

*« Une ville qui mobilise toutes ses forces vives pour assurer à ses citoyens un apprentissage de qualité tout au long de la vie, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur, sans oublier l'éducation informelle »*⁵⁷⁹.

Aujourd'hui, la complexité de la société contemporaine, imbriquée dans un environnement systémique multi scalaire, fluctuant et incertain, fait de l'apprentissage le concept phare de la société du savoir. C'est-à-dire que la société apprenante repose sur l'idéal, d'une méta structure, composée d'entreprises, d'organisations, de communautés, de villes apprenantes. Pour s'adapter aux mutations profondes, les entreprises, les organisations n'ont que le choix d'enrichir en permanence les compétences individuelles et collectives des acteurs. Dans ce sens, l'organisation apprenante incarne un enjeu d'agilité et d'adaptabilité majeur au monde concurrentiel. Que ce soient dans les entreprises, les collectivités territoriales, les régions, les communes, les rouages de la concurrence s'imposent partout.

L'apprentissage, entendu comme l'acquisition de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de valeurs, de manière plus ou moins informelle, est loin d'être un concept récent. Si sa transposition à la sphère des organisations est moderne, il a fait l'objet de nombreuses recherches dans diverses disciplines comme la psychologie cognitive, la sociologie de la socialisation et les sciences de l'éducation auparavant.

Ainsi maintenant, nous allons porter notre intérêt à éclaircir le concept de communauté apprenante à l'aune de celui de communauté de pratique développé par Wenger qui le transpose non plus au monde de l'entreprise mais à celui des communautés qui se rapprochent plus de nos réseaux.

⁵⁷⁸ Le Réseau Mondial UNESCO des villes apprenantes (Global network of learning Cities ou GNLC) est né en 2013, à Pékin, lors de la tenue de la première conférence internationale sur les villes apprenantes, organisée par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (Unesco Institute for Long life learning ou « UIL ») situé à Hambourg.

<https://unesco.delegfrance.org/Qu-est-ce-que-le-Reseau-Mondial-des-villes-apprenantes-de-l-UNESCO>

⁵⁷⁹ Ibid.

2) La communauté apprenante à la lumière du concept de communauté de pratique de Wenger

En dépit de son introduction relativement récente au monde l'entreprise, le concept de communauté apprenante n'est pas nouveau même s'il n'en portait pas le nom. En effet, toute manière « d'apprendre ensemble » est considérée comme communauté apprenante dans la mesure où elle s'identifie à une communauté d'apprentissage.

« Apprendre ensemble est tout autant l'affaire de voisins dans un jardin partagé que celle d'un groupe d'utopistes possédant les mêmes croyances. La définition à suivre est le plus petit commun Dénominateur des développements de la note de synthèse : « Les communautés d'apprentissage sont des groupes d'apprenants qui partagent formellement ou informellement, en présence ou à distance l'intention d'apprendre ensemble. » D'autres éléments sont aussi identifiés dans la note tels que : l'existence de rituels, de langage et d'appartenance commune, les temporalités longues et incertaines d'émergence, les processus imbriqués consacrés à l'objet de la communauté tout autant qu'à la constitution de sa dynamique humaine, le rôle fédérateur des lieux de regroupement, les phénomènes de pouvoir et d'animation. »⁵⁸⁰

- « L'apprendre ensemble » : un ancrage séculaire et différentes formes de communautés d'apprentissage :

« Les façons d'apprendre ensemble et de faire communauté ont un long passé. De livre en livre, d'auteur en auteur, on exhume un légataire : pédagogue, philosophe, sociologue, homme de lettres, politique, idéaliste qui imagine des façons de vivre l'apprentissage à plusieurs. De nombreux exemples attestent avant le XVIIIe siècle des pratiques de groupes pour apprendre. »⁵⁸¹

Sans rentrer dans le détail des filiations de « l'apprendre ensemble », Denis Critol propose un récapitulatif des communautés d'apprentissage aux XVIIIe et XIXe siècles qui démontre l'ancienneté des communautés d'apprentissage.

⁵⁸⁰ Cristol Denis, 2017/1, « Les communautés d'apprentissage : apprendre ensemble », *Savoirs*, n° 43, pp. 10-55, p. 12.

⁵⁸¹ Cristol Denis, op. cit., p. 18.

Tableau 8 : Les variétés des communautés d'apprentissage aux XVIIIe et XIXe siècles

Nom de la méthode documentée	Années de documentation repérée	Contexte/domaine d'utilisation
Communauté épistémique (Cohendet <i>et al.</i> , 2003)	XVIII ^e siècle	Partage d'un objectif cognitif commun tel celui des encyclopédistes Diderot et d'Alembert
Cercle littéraire et scientifique (Waquet, 2003)	XIX ^e siècle	Développement de la parole orale scientifique à l'occasion des « congrès », « séminaires », « conférences »
Cercle d'études (Byström, 1996)	XIX ^e siècle	Pratique suédoise d'apprentissage collectif sur des sujets d'intérêts communs
<i>Community based adult learning</i> (cours municipaux communautaires) (Tony, 2005; Brooks <i>et al.</i> , 2008)	XIX ^e siècle	Cours réalisés pour des communautés dans des quartiers
Les communautés des utopies sociales (Owen, 1825 ; Fourier, 1808 ; Saint-Simon, 1803)	XIX ^e siècle	La sociocratie, le mouvement coopératif

Tableau issu de l'article de Denis Cristol, 2017, « Les communautés d'apprentissage : apprendre ensemble », *Savoirs*, n° 43, pp. 10-55, p. 19.

Par ailleurs, les communautés apprenantes se référant à des communautés d'apprentissage peuvent avoir des formes distinctes. Ainsi, Martine Leclerc et Jean Labelle distinguent trois types de communauté d'apprentissage : la communauté d'apprentissage, la communauté de pratique, et la communauté d'apprentissage professionnelle, qu'ils classent dans une nomenclature qui permet de les différencier :

Tableau 9 : Synthèse des particularités de différents types de communautés

Type de communauté	Définition	But poursuivi	Composantes principales
Communauté de pratique (Wenger, 1998; Wenger, McDermott et Snyder, 2002)	Groupe de personnes ayant en commun un domaine d'expertise ou une pratique professionnelle qui se rencontrent pour échanger, partager et apprendre les uns des autres, face à face ou virtuellement	Réduction de l'isolement pour surmonter les défis rencontrés et amélioration de la pratique	• Engagement mutuel de ses membres • Buts communs • Répertoire de connaissances partagé
Communauté d'apprentissage (Dionne <i>et al.</i> , 2010; Savoie-Zajc, 2013; Schussler, 2003)	Dispositif qui vise au développement de la pratique pédagogique, à l'acquisition d'un savoir individuel et collectif et à la quête de sens	Partage de savoirs et de soutien entre collègues et coformation	Satisfaction de besoins • cognitifs • affectifs • idéologiques
Communauté d'apprentissage professionnelle (DuFour, 2004, 2011; Hord et Sommers, 2008; Leclerc, 2012; Sparks, 2002)	Mode de fonctionnement des écoles qui mise sur la collaboration de tous les intervenants et qui encourage le personnel à entreprendre collectivement des activités et des réflexions pour améliorer continuellement leurs connaissances ainsi que leurs compétences en vue d'obtenir de meilleurs résultats scolaires chez les élèves	Amélioration continue des résultats des élèves par le développement professionnel des intervenants	• Vision claire et partagée quant à la réussite des élèves • Rencontres formelles où la structure favorise l'engagement et la concertation • Culture de collaboration • Leadership partagé • Développement professionnel et apprentissage collectif • Enquête collaborative • Pratique réflexive • Décisions basées sur des preuves (données précises)

Tableau issu de l'article de Leclerc Martine et Labelle Jean, 2013, « Au cœur de la réussite scolaire : communauté d'apprentissage professionnelle et autres types de communautés », Volume XLI, n°2, *ACELF*, p. 5, https://www.acef.ca/c/revue/pdf/EF_41-2_complet2-Web.pdf

Au regard de la typologie des différents types de communautés, nous constatons que la communauté d'apprentissage et la communauté d'apprentissage professionnelle relèvent toutes deux de la sphère professionnelle éducative. Seule la communauté de pratique correspond à des communautés d'acteurs qui ne dépendent pas forcément de la sphère professionnelle, c'est-à-dire des communautés où l'apprentissage se ne déroule pas de manière formelle. C'est d'ailleurs ce qui la distingue des autres communautés. En effet, l'essence même de la communauté de pratique réside dans l'apprentissage informel et la transmissions des savoirs tacites. Les savoirs tacites font référence aux travaux de Michael Polanyi :

« Celui-ci fait le constat qu'il y a des choses que nous savons faire mais dont nous ne pouvons pas parler : « There are things that we know but cannot tell » (Polanyi, 1962). (...) Ceci est particulièrement vrai pour nos compétences pratiques. Les connaissances que nous mobilisons

dans la pratique ne font pas l'objet d'une prise de conscience : ce sont des connaissances qui sont implicites (tacit knowing) c'est-à-dire liées au déroulement de l'action. »⁵⁸²

C'est donc la communauté de pratique que nous mobiliserons pour identifier l'*empowerment* au sein des projets d'architecture scolaire. Ce concept comporte en effet, l'avantage d'une part de considérer les autres types d'apprentissages que ceux qui sont institués ou formalisés comme tels et de mettre en évidence d'autres formes de savoirs (tacites) et d'autre part de faire le lien entre la théorie de l'acteur réseau et la communauté apprenante même si Wenger, fondateur de la théorie de l'apprentissage, se refuse d'y voir un réseau d'acteurs et privilégie le concept de « *constellation de communautés de pratiques* »

- La conception de la communauté apprenante comme « constellation de communautés de pratique » proche de la dynamique du réseau d'acteur
 - Une conception dynamique de l'apprentissage : la communauté de pratique

En 1991, Jean Lave et Etienne Wenger⁵⁸³ définissent la communauté de pratique comme un processus d'apprentissage social s'opérant au sein d'un groupe d'acteurs qui ont des motivations communes pour collaborer. Autrement dit, dans ces communautés, l'acquisition de savoirs et de connaissances réside dans la pratique.

« De façon plus précise, la communauté de pratique repose sur l'idée que les connaissances des experts dans une entreprise relèvent d'une accumulation des expériences, et l'un de ses avantages consiste à favoriser un apprentissage continu grâce aux échanges (Wenger, McDermott et Schyder, 2002). Le développement de la communauté de pratique est également lié au sentiment d'appartenance de ses participants et au fait qu'ils ont des objectifs communs et démontrent un degré élevé d'adhésion (Davel et Tremblay, 2011). »⁵⁸⁴

⁵⁸² Rix-Lièvre G, Lièvre P, 2012, « La dimension « tacite » des connaissances expérientielles individuelles : une mise en perspective théorique et méthodologique. », *Management international / International Management / Gestión Internacional*, 16, pp.21-28., p. 22.

⁵⁸³ Lave J, Wenger E, 1991, *Situated learning : Legitimate peripheral participation*, New York, Cambridge University Press.

⁵⁸⁴ Leclerc M, L Jean, 2013, « Au cœur de la réussite scolaire : communauté d'apprentissage professionnelle et autres types de communautés », volume XLI, n°2, *ACELF*, p. 3.

Dans la théorie de l'apprentissage, Etienne Wenger aborde l'apprentissage sous l'angle des pratiques sociales ; ce qui procure une réelle opportunité d'explorer les liens entre l'apprentissage organisationnel et l'action collective⁵⁸⁵.

*« La focalisation sur les pratiques plutôt que sur les structures formelles conduit à s'intéresser aux théories d'action plutôt qu'aux théories officielles des organisations et à privilégier la création collective de significations, ce que l'on retrouve dans les approches socio-cognitives des organisations (Weick, 1995), ou dans les travaux de Argyris et Schön (1996) sur l'apprentissage organisationnel. »*⁵⁸⁶

La théorie de Wenger renvoie donc à une conception dynamique de l'action qui est en parfait accord avec la posture interactionniste. En effet,

*« Pour l'auteur, la production sociale des significations est le niveau le plus pertinent pour l'analyse des pratiques. L'attribution de significations à nos expériences ou à nos actions relève d'un processus que Wenger appelle la négociation de sens. »*⁵⁸⁷

- Les principes fondateurs de la communauté de pratique

La Théorie de l'action de Wenger fonde la communauté de pratique sur trois principes : l'engagement réciproque des acteurs, des objectifs collectifs et un répertoire de savoirs mutualisé. Au travers de la dynamique sociale de la communauté de pratique, les acteurs acquièrent des savoirs qui leur permettent de construire une identité collective qui stimule le sentiment d'appartenance et la cohésion de la communauté⁵⁸⁸.

« Au cours du temps, l'engagement au sein d'une pratique commune crée des ressources qui permettent la négociation de significations. Ces ressources forment le répertoire partagé d'une communauté qui inclut des supports physiques tels que des prototypes ou des maquettes, des routines, des mots, des outils, des procédures, des histoires, des gestes, des symboles, des

⁵⁸⁵ Chanal V, 2000, « Communautés de pratique et management par projet : A propos de l'ouvrage de Wenger (1998) Communities of Practice : Learning, Meaning and Identity », p.8, http://mersadier.org/cop/CoP_et_Projet_wenger98FR.pdf

⁵⁸⁶ Chanal Valérie, 2000, op. cit., p. 12-13.

⁵⁸⁷ Op. cit., p. 5.

⁵⁸⁸ Op. cit., p. 12-13.

*concepts que la communauté a créés ou adoptés au cours de son existence et qui sont devenus peu à peu partie intégrante de sa pratique. »*⁵⁸⁹

Les objectifs collectifs s'incarnent dans une :

*« Entreprise commune qui est le résultat d'un processus collectif permanent de négociation qui reflète pour Wenger la complexité de la dynamique de l'engagement mutuel. Le fait de négocier des actions communes crée des relations de responsabilité mutuelle entre les personnes impliquées. »*⁵⁹⁰

Enfin,

*« Le répertoire partagé inclut des supports physiques tels que des prototypes ou des maquettes, des routines, des mots, des outils, des procédures, des histoires, des gestes, des symboles, des concepts que la communauté a créés ou adoptés au cours de son existence et qui sont devenus peu à peu partie intégrante de sa pratique. »*⁵⁹¹

- La forte proximité de la théorie de Wenger avec la théorie de la Traduction de Callon.

La théorie de l'apprentissage de Wenger comporte de grandes similitudes avec la théorie de l'acteur réseau que nous avons mobilisée pour repérer l'*empowerment* en tant que processus de transformation sociale. À cet égard, le concept de communauté de pratique qu'il formalise permet aussi de clarifier le processus d'*empowerment* qui est à l'œuvre dans la création d'un réseau d'acteurs. En effet,

« Les connexions entre différentes communautés de pratique ou bien entre une communauté et le reste du paysage social peuvent être assurées soit par des objets appelés "objets frontière" (boundary objects) soit par des individus appelés "courtiers" (brokers). Wenger (p. 109) définit le courtage ainsi : « J'appelle courtage le recours à la multi-appartenance pour transférer des éléments d'une pratique vers une autre pratique. » Il attribue à ces personnes

⁵⁸⁹ Ibid.

⁵⁹⁰ Chanal Valérie, 2000, op. cit., p. 8.

⁵⁹¹ Ibid.

*un rôle d'import-export d'éléments entre différentes pratiques plutôt qu'un rôle à sens unique de représentation d'une pratique vers l'extérieur. »*⁵⁹²

À ce titre les « *acteurs courtiers* » de Wenger se comportent comme des opérateurs de traduction et de mise en relation de milieux hétéroclites, qui font référence aux médiateurs ou traducteurs du cadre théorique de Callon⁵⁹³ et les « *objets frontière* » entrent en écho avec les acteurs non humains, les « *actants-frontière* ».

Enfin la conception de l'organisation apprenante de Wenger qui repose sur celle d'une « *constellation de communautés de pratiques* » interconnectées les unes aux autres, n'est pas sans rappeler la connexion des réseaux d'acteurs même s'il s'en défend⁵⁹⁴. Toutefois les communautés de pratiques ne sont assimilées à des constellations que sous certaines conditions :

*« Elles partagent des racines historiques ; elles ont des projets inter-reliés ; elles appartiennent à une même institution ; elles ont des membres en commun ; elles partagent des artefacts ; elles ont des proximités d'interaction, notamment géographiques. »*⁵⁹⁵

3) Qu'est-ce qu'une organisation ou communauté apprenante ?

Il paraît difficile de réduire le concept d'organisation apprenante à une définition univoque, sans équivoque, tant ses champs d'application sont aujourd'hui multiples et disparates. Mais quelles que soient les définitions mobilisées, l'organisation apprenante fait référence à l'apprentissage accompli au sein des différents niveaux collectifs de l'organisation, sinon dans toute l'organisation. Peter Senge, professeur au Massachusetts Institute of

⁵⁹² Ibid.

⁵⁹³ C'est d'ailleurs ce que souligne en note, Valérie Chanal dans son article sur la théorie de Wenger : « On retrouve dans la définition du courtage chez Wenger certains éléments de la métaphore de la traduction de Latour (1989, p. 189), qui en donne la définition suivante : « En plus de son sens linguistique —l'établissement d'une correspondance entre deux versions d'un même texte dans deux langues différentes— il faut lui donner un sens géométrique de translation. Parler de traduction d'intérêts signifie à la fois que l'on propose de nouvelles interprétations et que l'on déplace des ensembles. » Wenger indique notamment que les courtiers facilitent les transactions et permettent l'apprentissage en introduisant des éléments d'une pratique dans une autre pratique. Il suggère également que ceux-ci, par cette opération de transfert, contribuent à la création de nouvelles significations » in Chanal Valérie, op. cit., p. 15.

⁵⁹⁴ Chanal Valérie, 2000, op. cit., p. 18.

⁵⁹⁵ Op. cit., p.12.

Technology, théoricien en Innovation managériale, considéré comme un des pères fondateurs du concept d'organisation apprenante, définit les organisations apprenantes comme :

*« Des organisations où les gens développent sans cesse leur capacité à produire les résultats qu'ils souhaitent, où des façons de penser nouvelles et expansives sont favorisées, où l'aspiration collective est libérée et où les gens apprennent continuellement à apprendre ensemble ».*⁵⁹⁶

Cette autre définition de Pawar se référant à Senge⁵⁹⁷ offre des perspectives d'éclairage un peu plus intelligibles sur l'organisation apprenante d'un village, où plus précisément d'une communauté apprenante.

*« Learning organizations are organizations whose members are continually focused on expanding their collective awareness, capabilities, and intelligence. These organizations are open to challenging their commonly accepted assumptions, structures, and norms, to gaining actionable knowledge, and to sharing knowledge among all their members. As a result, learning organizations are not only able to adapt effectively to current challenges, they also embrace the challenges of the future. »*⁵⁹⁸

Soit :

*« Les organisations apprenantes sont celles où l'attention des membres est de continuellement élargir leur conscience collective, leurs capacités et leur intelligence. Ces organisations sont ouvertes à la remise en cause de leurs croyances (généralement admises), structures, normes pour gagner une connaissance à mettre en action et pour partager cette connaissance avec tous leurs membres. Comme résultat les organisations apprenantes sont non seulement capables de s'adapter aux changements en cours, elles embrassent aussi les défis de l'avenir. »*⁵⁹⁹

⁵⁹⁶ Senge Peter, 1990, *The fifth discipline: The art and practice of the learning organization* in Yusoff Malek Shah Bin Mohd, 2005/3, "Le service public: une organisation apprenante. L'expérience malaisienne", *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 71, pp. 497-510, p. 498.

⁵⁹⁷ Senge P, Kleiner A, Roberts C, Ross R and Smith B, 1994, *The Fifth Discipline Fieldbook: Strategies and Tools for Building a Learning Organization*, New York, Doubleday.

⁵⁹⁸ Pawar Manos, 2005, « Committees and Boards in Healthcare Organizations: Barriers to Organizational Learning? » Reflections, *The Society for Organizational Learning Journal, SOL*, vol 6, No 4/5, pp.12-22, p. 13.

⁵⁹⁹ Senge, P., Kleiner A, Roberts C, Ross R and Smith B, 1994, *The Fifth Discipline Fieldbook: Strategies and Tools for Building a Learning Organization*, New York, Doubleday, in Pawar Manos, 2005, Committees and Boards in Healthcare Organizations: Barriers to Organizational Learning? Reflections, *The Society for Organizational Learning Journal, SOL*, vol 6, n° 4/5, pp. 12-22.

En d'autres termes, elles s'identifient à des organisations capables de faire des propositions innovantes. Bouvier,⁶⁰⁰ propose une définition complémentaire :

« Une organisation intelligente ou apprenante est un système d'action, de conduite de l'action et d'apprentissages collectifs, qui s'organise pour apprendre en permanence, capitaliser ses savoir-faire et ses compétences, pour les transmettre et se transformer volontairement pour atteindre ses objectifs en fonction des évolutions de son environnement, de ses ressources, de sa culture. »

Aussi intéressantes soient-elles, ces définitions demeurent peu opérationnelles pour repérer une communauté apprenante de manière précise, c'est pourquoi, nous privilégierons celle que formule David A Garvin dans la revue Harvard Business de juin-juillet 1993. Pour lui, une organisation apprenante est :

*« Une organisation capable de créer, acquérir et transférer de la connaissance et de modifier son comportement pour refléter de nouvelles connaissances ».*⁶⁰¹

Il précise par ailleurs les modalités d'accès au statut d'organisation apprenante : l'organisation doit mettre en œuvre son apprentissage ou *empowerment* en développant cinq activités⁶⁰² spécifiques qui permettent de l'identifier en tant que telle :

1. La résolution de problèmes de manière collective ;
2. L'expérimentation : entreprendre un projet, et en faire une expérience pilote offre des occasions d'apprentissage ;
3. Le bilan des expériences et la capitalisation des connaissances ;
4. L'apprentissage entre et avec partenaires, acteurs de différents horizons ;

⁶⁰⁰ Bouvier A, 2001, *L'Établissement scolaire apprenant : l'établissement scolaire et son management dans la perspective de la conduite du changement*, Paris, Broché, P. 107

⁶⁰¹ Mellet Eric, Denis Cristol, 2018, *Développer une université d'entreprise : Créer un levier de business développement*, Issy-les-Moulineaux, ESF, P.225

⁶⁰² Tebourbi Nadia, 2000, « L'apprentissage organisationnel : penser l'organisation comme processus de gestion des connaissances et de développement des théories d'usage », Note de recherche de la Chaire Bell en Technologies et organisation du travail, P.19-20

https://www.teluq.quebec.ca/chairebell/pdf/4120-appr_org.pdf

5. Le transfert des connaissances consiste à mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin les connaissances utiles. Il représente une étape capitale pour la constitution d'une organisation apprenante.

À la lumière de ces définitions et des caractéristiques élaborées par David A Garvin pour caractériser une organisation apprenante, nous tenterons de déceler si nos projets d'architecture participative ont fait l'objet d'une transformation sociale qui les a érigées au statut d'organisation apprenante.

L'approche institutionnaliste de l'innovation sociale offre donc des opportunités d'analyse intéressantes pour appréhender l'architecture scolaire participative en milieu rural. Considérant l'innovation sociale comme système territorialisé, levier de transformation sociale, l'environnement institutionnaliste propose une panoplie de concepts opérationnels pour vérifier si l'architecture scolaire participative peut être considérée comme un outil de transformation sociale. En l'occurrence, nous allons essayer de voir si les projets que nous avons choisis d'investir relèvent bien d'une innovation sociale selon les différents critères de la définition de l'innovation sociale, à savoir l'ancrage historique et territorial, la participation des acteurs, la dimension sociale et solidaire. Si l'innovation sociale peut servir de marqueur de transformation sociale, elle ne peut en revanche rendre compte du caractère processuel de la transformation. De ce fait, nous avons pris le parti de mobiliser la théorie de l'acteur-réseau de Callon, qui, à la lumière du concept de traduction, permet une analyse descriptive dynamique du processus d'implication des acteurs dans une innovation ou dans une transformation sociale. À ce titre, il offre l'opportunité de révéler l'*empowerment* en tant que processus de transformation.

Dans un second temps, notre recherche aura vocation à tester si l'innovation sociale incarnée par l'architecture participative scolaire en milieu rural a bien entraîné une transformation sociale au sein des villages porteurs de ces projets. Autrement dit, à l'aide du concept d'organisation apprenante, nous essayerons de repérer l'*empowerment* en tant que résultat des innovations sociales au sein des projets pour vérifier si les projets d'architecture scolaire participative portés par les deux communes bretonnes ont connu une réelle transformation de leurs pratiques, une circulation de leurs connaissances et si leur organisation s'apparente aujourd'hui à une organisation apprenante.